

Bulletin de l'Association
DES AMIS
DU VEXIN FRANÇAIS



ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS

Présidents d'honneur :

Le Sénateur A. Chauvin †
J-P. Lachenaud, Sénateur du Val d'oise

Président :

J. Dupâquier, membre de l'Institut

Premier Vice-Président :

Y. de Kerveguen, vice-président du Conseil général du Val d'Oise, maire de Vigny.

Vice-Présidents :

J. Sirat, Ph. Oyer, Ph. Muffang, Mme C. Vanthuylne

Vice-Présidents honoraires :

A. Vasseur †, R. Vasseur †

Secrétaire général :

J.-J. Guillambert

Trésorier :

A. Henin

Membres du Comité :

MM J-M. Alverny à Nucourt, D^r D. Amiot, Président de la Sauvegarde du Sausseron, à Ronquerolles, R. Assathiany à Guiry-en-Vexin, J. Boursier à Pontoise, A. Cardon à Théméricourt, J.-C. Cavard à Domont, R. Chapuis à Montjavoult, M^{me} N. Choublier-Grimbert à Pontoise, MM. G. Claudel à Ennery, F. Coupin à Ableiges, J-C Delesne à Auvers-sur-Oise, C. de Dianous à Vétheuil, Mmes F. Donck à Chaumont-en-Vexin, S. de Drée à Grisy-les-Plâtres, A. Ferry à Haravilliers, MM. C. Gauthier au Perchay, J.-M. Gernigon, Président de l'Union des Amis du P.N.R., à Nucourt, M^{me} Goureau à Sagy, MM. J. Grimbert à Pontoise, Ph. Houillon, député du Val d'Oise, à Pontoise, P. Hubert au Vaumion, A. Huppe à Guiry-en-Vexin, R. Jablon à Jambville, J. Lebard à Pontoise, Mlle N. Le Roy, à Eragny-sur-Oise, M. Letierce à Montagny-en-Vexin, M^{me} S. Loriers à Guemes, MM. R. Marseille à Courdimanche, J.-P. Martinot à Epiais-Rhus, J. Oyer, président des Amis de Marines, à Paris, G. Picard à Boisemont, J. Picard à Paris, J. Poirot à Valmondois, L. de Reboul à Auvers-sur-Oise, M^{me} C. Ribes, directrice du P.N.R., M. A. Richard, ministre, à Saint-Ouen-l'Aumône, M^{me} Ristich de Groote à Monneville, M. P. Rivière à Seraincourt, Mmes M. Samson à Valmondois, A. Somers à Cergy, MM. P. Street à Eaubonne, B. Warnier au Perchay, G. Waro à Chaumont-en-Vexin, M. Zentz d'Alnois à Boury-en-Vexin.

Communes adhérentes:

Ableiges, Aincourt, Arronville, Arthies, Aavernes, Bennecourt, Berville, Boissy-l'Aillerie, Bréançon, Bruceil-en-Vexin, Butry-sur-Oise, Chambors, Champagne-sur-Oise, Charmont, Chars, Chavençon, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Courdimanche, Ennery, Follainville-Dennemont, Frémécourt, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Genainville, Génicourt, Gommecourt, Grisy-les-Plâtres, Haravilliers, Hénonville, Hérouville, Jambville, La Roche-Guyon, Lavilletertre, Le Bellay-en-Vexin, Le Heulme, Le Perchay, Livilliers, Magny-en-Vexin, Marines, Maudétour-en-Vexin, Menouville, Meulan, Mézy, Moussy, Nesles-la-Vallée, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Office du Tourisme d'Auvers-sur-Oise, Oinville-sur-Montcient, Parmain, Pontoise, Reilly, Sagy, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais, Santeuil, Théméricourt, Us, Vallangoujard, Vienne-en-Arthies, Vigny, Etablissement Public de la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

SOMMAIRE

- Editorial : Le mot du président..... Page 3
- L'agriculture du Vexin dans les années cinquante Page 5
- Note sur l'érosion dans le Vexin français Page 11
- Les clôtures éléments du paysage Page 17
- Boisgeloup et Picasso Page 25
- Grisy-les-Plâtres défend son P.O.S. Page 42
- A propos du jeu concours Page 45
- Réorganisation des commissions relatives aux sites et paysages Page 47
- Inscriptions à l'Inventaire supplémentaires des Monuments historiques Page 51
- Motions Page 53
- Revue de presse Page 56
- Dernière minute Page 60
- Le Vexin a perdu une amie Page 62
- La maison paysanne du Vexin français Page 64

1^{re} de couverture : L'entrée du château de Boisgeloup et la chapelle, vues de l'intérieur de la propriété en 1933. Photographie Brassai. © Gilberte Brassai (tirage posthume)
4^e de couverture : Le beau village de Serans (Oise)

Publication de l'Association des AMIS DU VEXIN FRANÇAIS
 Château de Théméricourt (Val d'Oise)
 Directeur de la publication et rédacteur en chef : Noëlle Choublier-Grimbert
 Conception-maquette : Jacques Boursier
 Composition - photogravure : SCW Laser à Conches-en-Ouche
 Impression : Imprim'Eure à Conches-en-Ouche
 Photos : Jacques Grimbert et sa photothèque
 N° ISSN : 0335-4272
 Dépôt légal : 4^e trimestre 1998

UN ÉCOLOGISTE AVANT LA LETTRE

«Quand je considère la valeur des plus moindres gittes des arbres ou espines, ie suis tout esmeruillé de la grande ignorance des hommes, lesquels il semble qu'aujour d'hui ils ne sestudient qu'à rompre, couper et deschirer les belles forêts que leurs prédécesseurs avoient si précieusement gardées. Je ne trouveray pas mauvais qu'ils coupassent les forêts pourveu qu'ils en plantassent après quelque partie, mais ils ne se soucient point du tems à venir, ne considérans point le grand dommage qu'ils font à leurs enfants à l'advenir»

in Bernard Palissy; *«Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs thrésors.»*

La Rochelle, Barthelemy Berton, 1563

Texte aimablement communiqué par Jacques Sirat

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'objectif fondamental de notre association est la défense et l'aménagement du Vexin français « en vue de contribuer au développement et à la préparation de son avenir tout en permettant de sauvegarder et de mettre en valeur son patrimoine artistique et culturel »

Cet objectif a été partiellement atteint en 1995, avec la création du Parc Naturel Régional du Vexin français, mais partiellement seulement, puisque les communes vexinoises du département de l'Oise n'ont pu y être incorporées.

En outre, il reste beaucoup à faire pour mettre en valeur le patrimoine artistique et culturel de la région. Chacune des autorités concernées dans chacun des départements tend à prendre des initiatives sans concertation avec les autres.

L'Association ne peut donc se désintéresser des programmes de découverte, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine naturel, historique et archéologique de la région. Elle pourrait y jouer un rôle fédérateur, comme elle l'a fait pour la création du PNR.

Une tâche prioritaire est d'assurer la signalisation des monuments et de fournir au public à leur sujet un minimum d'information.

Dans la foulée, il faudrait mettre sur pied une trentaine de programmes de découverte des richesses vexinoises, les uns axés sur la nature (géologie, relief, flore, rivières) les autres sur l'art et l'histoire (la préhistoire, le Vexin gallo-romain, le Vexin gothique, les traces de la guerre de Cent Ans, la Renaissance, etc.)

Nous souhaitons aussi être associés à la conception et au choix des thèmes dominants du futur écomusée de Théméricourt.

Sans attendre, notre association a inscrit trois actions à son programme :

- Réalisation et publication en 1999 d'un bel album de photographies, intitulé *Beautés vexinoises* qui sera l'œuvre de Jacques Grimbert; il sera proposé à un prix de souscription très avantageux aux membres de notre association.

- Coopération avec les éditions du Valhermeil pour une réédition en couleurs, avec mise à jour et compléments, du *Guide du Vexin français*, qui continue à connaître le succès.

- Contacts pour assurer la mise à jour de la réédition, toujours aux éditions du Valhermeil, du *Guide des églises du*

Il reste beaucoup à faire pour mettre en valeur le patrimoine artistique et culturel de la région.

Vexin français, de Bernard Duhamel dont la première édition est épuisée.

En outre, il y aura probablement une surprise... Mais je n'en dirai pas plus aujourd'hui.

Voici pourquoi, chers Amis du Vexin français, il faut nous rester fidèles et nous soutenir.

*Jacques Dupâquier
de l'Institut.*



L'agriculture traditionnelle avant l'arrivée du tracteur fourni par nos amis américains dans le cadre du fameux plan Marshall.

L'AGRICULTURE DU VEXIN FRANÇAIS DANS LES ANNÉES MILLE NEUF CENT CINQUANTE

Ce n'est pas seulement du blé qui sort de la terre labourée, c'est une civilisation entière.

Comme partout en France après chaque guerre, le Vexin a connu le renouveau. Vivre un temps nouveau était un besoin, une obligation morale après la folie meurtrière des hommes.

Ainsi, après la guerre 14-18, d'énormes progrès avaient été réalisés dans tous les domaines et dans tous les milieux. Dans le monde agricole rappelons brièvement les acquis à cette époque : création de syndicats, de coopératives, de mutuelles etc. Sur le plan technique et agronomique, on a vu une amélioration sensible



*Vivre un temps nouveau
était un besoin, une
obligation morale après
la folie meurtrière des
hommes.
La grande ferme de
Guiry.*

de l'outillage agricole et l'emploi raisonné des engrais et produits chimiques.

Après la dernière guerre, le phénomène a été identique, plus irrésistible en pensant à toute l'énergie gaspillée durant cinq ans. Déjà, pendant ce temps, quelques courants d'idées se développaient tout en demeurant dans l'ombre. Leurs auteurs avaient compris qu'il fallait redonner un idéal à notre agriculture par la recherche de techniques nouvelles et par des changements dans l'ordre socioprofessionnel. Certains pensaient qu'il fallait rénover les valeurs paysannes (honneur, famille, traditions, etc.). Parallèlement un certain nombre de syndicats agricoles avaient pris l'initiative de former tous les jeunes qui le désiraient par des conférences et des cours agricoles par correspondance ; le syndicat de Lagny avait pris cette initiative.

Donc toute une structure technico-sociale était en place dès la fin de la guerre. Et très vite, on s'est aperçu que toutes ces organisations privées avaient une avance considérable sur les organismes officiels qui n'avaient pas les cadres nécessaires. Ce sont donc bien elles qui ont transformé et modernisé l'agriculture. La paysannerie a été un des éléments dominants de notre histoire par ses vertus et ses qualités ; elle a façonné l'âme paysanne. À l'instar d'autres régions, le Vexin, fort de toutes ces qualités, était à pied d'œuvre par le progrès de son agriculture en technique, agronomie, élevage et par une claire conscience des problèmes socioprofessionnels. Il y avait des urgences, mais il ne fallait pas brûler les étapes : mettre la charrue avant les bœufs était bien l'image interdite.

Le premier et grand désir des cultivateurs était d'avoir un tracteur, c'était une promotion. Or il faut savoir que les premiers engins motorisés - tracteurs ou moissonneuses batteuses - étaient fournis par nos amis américains dans le cadre du fameux plan Marshall d'aide au relèvement économique de l'Europe occidentale. Sur le fond, l'idée était bonne, mais l'application provoqua bien des déboires sur le plan pratique. Tous ces matériels, d'ailleurs fournis au compte-gouttes par un système d'attribution, ne correspondaient pas toujours aux besoins ; de plus il fallait adapter au tracteur le matériel conçu pour des chevaux, ce qui n'était pas rationnel. Ajouter à cela la difficulté du carburant qui n'était pas en vente libre.

Heureusement et comme il a été dit plus haut, la région de Magny eut la chance d'avoir un CETA (Centre d'Études Techniques Agricoles), émanation de l'IOSTA (Institut pour l'Organisation Scientifique du Travail en Agriculture) qui groupait une douzaine d'agriculteurs actifs. Ceux-ci mettaient en commun leurs expériences, ils étaient aidés d'un technicien

La paysannerie a été un des éléments dominants de notre histoire par ses vertus et ses qualités ; elle a façonné l'âme paysanne.

à leur charge ; leurs travaux portaient sur l'agronomie et la zootechnie, la production, la commercialisation et la gestion de la ferme.

Les résultats sont apparus et ont été connus de tous au bout de quelques années.

On peut être fier de cette réalisation, car il est indéniable que les progrès d'après-guerre sont dus, pour une large part, à l'existence de ce groupement. Mais les nouvelles méthodes de culture exigeaient un nouveau parcellaire et la mise en place du remembrement ; le premier remembrement dans notre région date de 1949. Ces opérations sont toujours longues et difficiles : longues parce qu'elles nécessitent des recherches administratives concernant l'origine des propriétés et l'adresse des multiples



propriétaires ; difficiles parce qu'il faut être diplomate et persuader un certain nombre de cultivateurs chacun voulant que la terre à échanger soit meilleure que celle à recevoir. Et puis, il y a parfois des problèmes d'ordre moral : on est très attaché au bien venu des aïeux.

Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France. Le grand Sully qui habitait non loin devait penser au Vexin en disant cela. Il est certain que l'élevage a toujours eu une place importante dans notre région jusque dans les années soixante-dix.

La production laitière s'est rapidement développée grâce à la création de la Coopérative d'Élevage du Vexin en 1946-1947. Cette coopérative, dont le siège social était à Estrez-Magny-en-Vexin, avait plusieurs activités : insémination, service de désinfection et blanchiment des étables, conseils sur l'alimentation du bétail et choix des géniteurs.

Et puis, il y a parfois des problèmes d'ordre moral : on est très attaché au bien venu des aïeux.

Dans le Vexin français, la vache laitière était la « Française Frisonne Pie noire ». Pourquoi Française-Frisonne puisque la Frise est une région de Hollande . Peut-être a-t-on voulu flatter notre orgueil national puisqu'antérieurement on disait « race bovine hollandaise Pie Noire », introduite en France il y a deux siècles.

Les vaches étaient dans toutes les fermes, petites ou grandes. Dans les petites exploitations c'était traditionnellement l'affaire de la fermière, car la vente du lait au détail lui fournissait l'argent quotidien du foyer et la fabrication du beurre un emploi du temps qui rapporte. Dans les moyennes ou grandes exploitations, l'élevage nécessitait l'emploi d'un ménage vacher. Il pouvait paraître étonnant de voir des troupeaux laitiers dans les fermes céréalières du plateau. Leur existence tenait au fait que cette production était rentable ; les prairies naturelles étaient disposées aux abords de l'exploitation. Un deuxième élément militait aussi en faveur de cet élevage, l'utilisation d'un sous-produit bon marché dans l'alimentation : la pulpe de betterave sucrière. Il existait enfin un marché lucratif : la vente des veaux mâles à 8 jours pour l'engraissement, et la vente des vaches laitières à leur dernière lactation aux nourrisseurs de la région parisienne. Ceux-ci produisaient le lait et approvisionnaient les crémeries. Les agriculteurs éleveurs qui voulaient améliorer encore leur troupeau - en général c'étaient les fermes les plus importantes - pratiquaient le contrôle laitier et le Herd Book. Sans entrer dans le détail, il faut signaler que ces deux services ont été très profitables à ceux qui les ont pratiqués. Dans les années cinquante, un concours de vaches laitières a été organisé à Magny plusieurs années de suite. Les résultats favorisaient la vente d'animaux tant en France qu'à l'étranger. La sélection de l'espèce avait provoqué l'évolution du format de l'animal, une meilleure



La sélection de l'espèce avait provoqué l'évolution du format de l'animal, une meilleure fécondité et le doublement de la production au bout de dix ans. C'était trop beau.

fécondité et le doublement de la production au bout de dix ans. C'était trop beau, car, déjà dans les années soixante on vit apparaître la surproduction et ses conséquences néfastes. On parlait de « fleuves de lait » comme par ailleurs de « montagnes de sucre »... Tout cela était bien difficile à comprendre puisque des peuples entiers connaissaient encore la famine.

Alors, chez nous, dans le Vexin, adieu veaux, vaches, cochons ! Et c'est ainsi que disparut trop vite le bel élevage bovin.

Disons un mot de l'élevage ovin de race « Île de France » en ce milieu du xx^e siècle. Quelques grands troupeaux de moutons étaient jadis l'un des éléments de richesse des grandes fermes, ils disparurent également en raison de la concurrence étrangère.

Dès 1950, le CETA avait mis en place différents programmes pour ce qui concerne l'agronomie : étude des sols et recherche de variétés adaptées. Pour la production : emploi raisonné des engrais et produits chimiques. Pour la commercialisation : étude des marchés. Pour la gestion générale de la ferme : étude de rentabilité, de prix de revient, etc. La vulgarisation des méthodes préconisées n'était alors adoptée qu'après la synthèse de toutes les études.

On ne peut quitter ces vingt années glorieuses sans parler du syndicalisme qui a joué un rôle bénéfique. Le syndicat travaillait de pair avec l'ensemble des coopératives dont il était souvent à l'origine : coopérative d'élevage, de blé, de lait, de marnage etc. Le syndicat suscita aussi le Crédit Agricole et les Assurances Mutuelles. C'était vraiment l'union de tout le monde agricole. Le syndicat de Magny regroupait sur son secteur les 120 agriculteurs. Jamais nous n'avions connu une telle solidarité.

Ainsi va le temps. Ainsi se transforma le paysage vexinois. On ne verra plus ces magnifiques attelées de chevaux sillonner la plaine. On n'a pas le droit de refuser le progrès quand il concourt au bien de l'homme, mais on peut regretter le milieu du xx^e siècle où l'homme de la terre s'identifiait à la nature : il vivait au rythme des saisons, il réfléchissait beaucoup en marchant au pas lent de ses chevaux, il comprenait les leçons que parfois la nature lui infligeait, et il savait en tirer les conséquences. Il n'était jamais seul, les animaux, les oiseaux l'intéressaient beaucoup. En un mot, il vivait en symbiose avec la nature et le temps.

On peut penser que Franz Suppé, dans l'opérette la plus populaire *Poète et Paysan* a su exprimer par la musique toute la poésie de la campagne rurale. Rendons aussi hommage à tous les chantres et penseurs qui ont su exprimer avec talent la beauté, le charme et la philosophie de la terre.

On n'a pas le droit de refuser le progrès quand il concourt au bien de l'homme, mais on peut regretter le milieu du xx^e siècle où l'homme de la terre s'identifiait à la nature;

Et dans cinquante ans, où en sera le Vexin ?

Personne n'ose y penser. Aujourd'hui quand on se promène sur les petites routes du Vexin au moment des récoltes on éprouve un sentiment de fierté, de satisfaction : on voit des cultures luxuriantes sur des parcelles à perte de vue... On aperçoit des machines et des véhicules énormes, de véritables monstres ! Ce gigantisme permet la rapidité du travail, et ceux de ma génération restent rêveurs quand ils se souviennent du temps qu'il fallait pour faire la moisson ou la récolte des betteraves. C'était une autre civilisation... Le paysan de cette époque travaillait à la sueur de son front au pas lent de ses chevaux. Long et rude travail bien sûr, mais combien enrichissant ! l'esprit d'équipe, la solidarité engendraient la joie et la satisfaction d'être ensemble. Tout cela était positif...

Dans cinquante ans, quelle sera la place de l'exploitant d'aujourd'hui ? Sera-t-il encore le propriétaire de sa terre ? Sera-t-il le gestionnaire de son bien ? Actuellement, on a créé des GAEC, des EARL, des Sociétés Civiles diverses pour conserver l'unité, l'identité de l'exploitation.

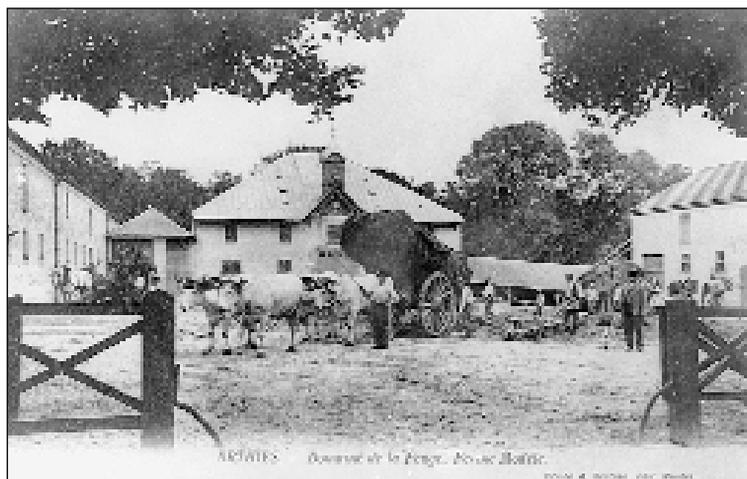
Mais qu'en sera-t-il dans cinquante ans ? Partout on ne parle que de regroupement, de créations de sociétés pour augmenter le profit et concurrencer son semblable.

Nous sommes dans une spirale et l'agriculture n'échappera pas au système.

Je voudrais bien me tromper en pensant qu'un jour nos terres (pourrait-on encore employer ce mot ?) seront gérées par des entreprises en actions...

Alors le Vexin ne sera plus le Vexin, il aura perdu son âme.

André Huppe



Le paysan de cette époque travaillait à la sueur de son front au pas lent de ses chevaux. La solidarité engendrait la joie et la satisfaction d'être ensemble. Tout cela était positif...

NOTE SUR L'ÉROSION DANS LE VEXIN FRANÇAIS

Nous avons publié dans le numéro 41 de ce bulletin (pages 25-35) un article intitulé Les orages dans le Vexin.

Cet article avait été rédigé grâce aux conseils et indications de Mme Yvette Dewolf, géographe, professeur à l'université Paris VII, (Denis Diderot), et de MM Jean-Marie Lardy, hydrogéologue, ingénieur au service d'urbanisme et d'aménagement de la DDE du Val-d'Oise et Jean-Paul Martinot, ingénieur territorial de l'environnement.

Nous allons revenir aujourd'hui sur ce sujet. C'est l'objet du texte ci-après. Nous remercions les auteurs de cette contribution supplémentaire à l'étude d'un problème qui préoccupe, à juste titre, les populations rurales du Vexin français.

I - Introduction - Généralités

Le terme érosion vient du latin "erodere" (ronger).

Il existe une érosion naturelle, sous l'effet de causes diverses, qui enlève 0,5 t. de terre par ha et par an sous nos climats. On l'appelle érosion géologique. Elle est compensée par une pédogénèse naturelle à partir de la roche mère. Tous les quelque 5000 ans, un sol se renouvelle donc entièrement. Ce phénomène est maintenant influencé de plus en plus par l'action humaine qui a considérablement augmenté. Compte tenu de cette inconnue et de la séparation assez ambiguë de l'érosion géologique et de l'érosion météorologique, il ne sera pas tenu compte de la première dans ce qui suit.

L'érosion telle que nous la constatons généralement est provoquée essentiellement par le vent et la pluie (et dépend aussi du sol, de la pente, des pratiques culturales et de la topographie générale). Dans le Vexin français, l'érosion éolienne est faible et difficilement quantifiable. Il n'en sera donc pas question dans la suite de la présente note.

Les mécanismes d'érosion par la pluie peuvent se résumer comme suit :

1)- L'érosion due à l'énergie cinétique des gouttes et à l'entraînement de particules fines donne lieu à ce qu'on appelle une érosion de nappe. Celle-ci se marque souvent par un changement de couleur et de structure.

2)- Il se forme à la surface du sol une sorte de croûte de 1 à 2 centimètres d'épaisseur (croûte de battance), plus dure et peu perméable, qui freine l'infiltration et favorise le ruissellement. Celui-ci se produit lorsque le sol est saturé. Si le ruissellement se concentre (trace de roues, talwegs) et que sa vitesse augmente, des incisions se forment pour donner des griffures ou rigoles : on a « l'érosion en

Le terme érosion vient du latin "erodere" (ronger).



Forte précipitation d'avril 1998 : ravine à la croûte (photo prise le 10 mai suivant par J.P. Martinot.)

Entre Theuville et Menouville, à la fin du mois de juillet 1997, après un gros orage (photo J.P. Savard).



griffe ». Elle est en principe effacée par la prochaine façon culturale. Mais lorsque plusieurs rigoles s'assemblent et acquièrent une profondeur, une largeur et un débit plus importants, on a une ravine, en principe infranchissable par les engins, et l'érosion ne peut plus être effacée par les façons culturales. Quelquefois les ravines provoquent des coulées boueuses qui diminuent le rendement des cultures et peuvent menacer non seulement certains ouvrages ponceaux, exutoires, mais même routes et villages. On peut aboutir à un apport considérable de terres et détritiques divers jusque dans les rivières, qui se colmatent et deviennent moins favorables aux poissons.

Depuis les années 1970, on a pris conscience des dangers de l'érosion dans les sols de grande culture, et il a été créé en 1979 un groupe de travail avec le Ministère de l'Agriculture d'une part, et la Délégation à la Qualité de la Vie d'autre part, pour améliorer la gestion des ressources "eaux-sols".

Remarques :

- 1) Il est évident qu'une pluie violente et brève est plus nocive qu'une pluie fine et prolongée, car la pluie violente apporte beaucoup d'eau en un temps court, et l'énergie cinétique de grosses gouttes est beaucoup plus forte que celle de petites gouttes.
- 2) L'érosion dans les sols cultivés peut se produire même si la pente est faible.

II - L'érosion dans le Vexin français

II-I - Causes

Causes générales :

- Intensification des cultures d'où cycles végétatifs plus courts, réduction des adventifs par des façons culturales plus nombreuses et plus intenses et réduction aussi par des pesticides.

- Labour dans le sens de la pente. Les tracteurs puissants et très adhérents que l'on trouve de nos jours peuvent remorquer un (ou plusieurs) engins en remontant la pente. Les conducteurs craignent, à juste titre, que les tracteurs (lourds) ne se retournent s'ils leur faisaient suivre les courbes de niveau perpendiculaires à la pente. Ce genre d'accident est souvent très grave ; il existe des dispositifs qui protègent le conducteur, mais ils ne sont pas placés en série.

- Précipitations violentes en fin de printemps et début d'été, à une période où une fraction non négligeable des sols n'est pas (ou pas suffisamment) couverte de végétation. On entend assez souvent dire que les gros orages sont plus nombreux et plus intenses qu'autrefois. Une telle affirmation est peut-être exacte, mais on n'en a pas la preuve : les mesures suffisamment nombreuses, fiables et précises, sont assez récentes. De plus, les agriculteurs faisaient des cultures plus variées,

Quelquefois les ravines provoquent des coulées boueuses. Depuis les années 1970, on a pris conscience des dangers de l'érosion dans les sols de grande culture

donc moins vulnérables, et les populations rurales sachant qu'elles n'avaient, en principe, pas d'aides à attendre autres que locales se manifestaient peu. Et on peut ajouter que la vie était considérablement moins médiatisée qu'aujourd'hui.

Causes non générales (qui ne sont pas toutefois particulières au Vexin)

- Remembrement : celui-ci pourrait bien sûr figurer dans les causes générales mais, outre sa densité très variable en France, il revêt dans le Vexin un caractère un peu particulier. Créant de vastes ensembles homogènes, c'est un élément aggravant de l'érosion. Mais en fait, dans le Vexin, cet élément a joué assez modestement. En effet, depuis très longtemps, le Vexin a été une région de grande culture, et les agriculteurs désireux de traiter des parcelles suffisantes ont pratiqué ce qu'on appelait "les échanges de cultures" (qui d'ailleurs existent toujours). Le remembrement, commencé en 1941, et assez répandu dans le Vexin a été, en partie une régularisation de ces échanges.

- Diminution de l'élevage, donc diminution très importante des prairies permanentes (forme d'occupation du sol peu sensible à l'érosion) et réduction des épandages de fumier.

- Sols ayant une teneur en humus plutôt faible du fait d'apports réduits en amendements organiques, donc fragiles vis-à-vis de l'érosion.

Essai de quantification du phénomène érosif dans le Vexin

Le résultat, de ces recherches dépend de plusieurs hypothèses, et ne peut exprimer qu'un ordre de grandeur. Il peut tout de même présenter un certain intérêt, s'agissant d'une superficie importante et pour une moyenne annuelle.

Évaluation :

Une superficie agricole utile de 67 600 ha donne lieu à :
 $676\,000\,000\text{ m}^2 \times 6501 \times 0,060 \times 0,005\text{ kg} = 13\,182\text{ t.}$ de terres agricoles érodées chaque année dans le Vexin résultat qu'on peut arrondir à 13 000 tonnes.

III - Les remèdes possibles

Le Vexin n'est certainement pas une des régions de France où l'érosion est la plus spectaculaire et la plus grave. Il n'y existe pas, à la connaissance des auteurs de la présente note, de zones où l'érosion menace, de façon pressante et grave, la productivité des terres agricoles. Mais les ruissellements et coulées de boues peuvent provoquer des dégâts non négligeables sur les installations humaines. Il est de l'intérêt bien compris des agriculteurs et des populations rurales de réduire au maximum l'érosion (la supprimer totalement étant cepen-

De plus, les agriculteurs faisaient des cultures plus variées, donc moins vulnérables

dant illusoire) . Le vieux proverbe *il vaut mieux prévenir que guérir* prend ici toute sa signification.

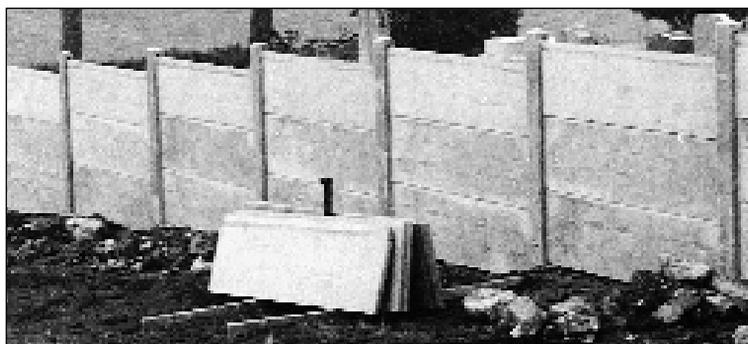
** Jean Lebard,
ancien Directeur Départemental de l'Agriculture
et de la Forêt du Val- d'Oise, en retraite.*

** François Melet,
ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts
à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Val-d'Oise.*

** Coralie Noël,
élève-ingénieur de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon,
stagiaire à la Direction Départementale de l'Agriculture
et de la Forêt du Val-d'Oise.*



*Il vaut mieux prévenir
que guérir. Champagne,
extrémité est du plateau
du Vexin : ravinement
après l'orage du 26 avril
1998. Ennoïement des
cultures par arrivée du
sable (photo Pingret).*



Exemples de ce qu'il ne faut pas faire.

LES CLÔTURES, ÉLÉMENTS DU PAYSAGE

« *Derrière les murs, les dieux jouent* »

le Corbusier

Nul ne peut interdire un propriétaire de se clore, sauf servitudes particulières telles que droits de passage, chemins de randonnée, chemins de halage ou de marchepied le long de l'Oise ou de la Seine... (Code civil art. 647).

A l'inverse, nul n'est tenu de clore sa propriété, sauf pour dissuader l'accès à des espaces dangereux ou réservés comme les carrières, les chantiers, les terrains militaires, ou pour isoler les voisins qui l'exigent... Mais uniquement « dans les villes et faubourgs » (Cc. art. 663).

Et pourtant, la plupart des Français considèrent de nos jours que leur maison reste inachevée tant que la clôture n'est pas réalisée. Ceci ne serait qu'une obsession relativement récente, héritée de la Révolution Française qui a exacerbé la notion de propriété privée, en réaction aux règles d'Ancien Régime qui dissuadaient généralement les clôtures, à moins d'usages locaux comme les haies et barrières en bois dans le bocage, comme les murs en zones viticoles qui servaient autant d'espaliers que de dépôts de pierres des champs. Dans le Vexin, les clôtures étaient rares en zone rurale, mais habituelles au sein des villages, essentiellement sous forme de murs maçonnés en moellons de calcaire, souvent revêtus d'enduit à base de chaux.

Ainsi est-il devenu commun de clore sa parcelle, quelquefois même avant de bâtir. Peut-être faut-il s'interroger sur le bien-fondé de cette « tradition » récente, venue des banlieues : la sécurité est-elle mieux assurée par un muret enjambé en deux secondes ? Les chiens errent-ils encore dans la campagne ? Il suffit de savoir qu'un néo-rural sur deux n'a aucun contact avec ses voisins, que le marché des clôtures est un des plus florissants (ainsi qu'en témoigne la publicité), que c'est la clôture qui suscite le plus d'auto-construction, que le paysage tronçonné qui en résulte aux abords de chaque village ou ville est une catastrophe esthétique d'ampleur nationale. Et pourtant, n'est-on pas plus satisfait des jardins libres en facade comme en certains secteurs du Vexin, dans les villages lorrains ou dans les pays nordiques ?

Si l'on désire malgré tout isoler son jardin, il faut savoir que dans le Vexin français toute clôture doit être autorisée (le plus souvent par le maire) en même temps que la construction principale, après instruction du permis de construire qui comprend l'avis de l'architecte des bâtiments de France. La réalisation de la

Nul ne peut interdire un propriétaire de se clore. A l'inverse, nul n'est tenu de clore sa propriété

clôture suit les mêmes processus que le reste, délai de démarrage de travaux et conformité inclus (Art. R.441.1 et suivants du Code de l'Urbanisme). Le volet paysager, instauré par la loi « Paysage » de janvier 1993, est l'occasion de se pencher sérieusement sur l'impact visuel des clôtures dans les paysages ruraux et périurbains, trop souvent insupportable.

Dans le cas d'une clôture prévue séparément, il est nécessaire de déposer un formulaire de déclaration de clôture à la mairie, comportant plan de situation, plan sommaire des lieux et croquis précisant la dimension et les caractéristiques des clôtures prévues. Le chantier ne pourra commencer qu'après le délai de deux mois afin d'attendre les éventuelles réactions de l'architecte des Bâtiments de France qui intervient sur la totalité du territoire du Vexin, dorénavant en entier inscrit au titre des sites.

En site classé (buttes de Rosne, Marines, Epiais, vallée de l'Epte, côteaues de la Roche-Guyon, vallée aux Moines, parcs de Vigny, de Marines, de Saint-Cyr-en-Arthies...), l'autorisation doit être accordée formellement par le préfet agissant pour le ministre chargé des sites, après avis de l'ABF.

Dans tout le Vexin, il faut savoir et répéter qu'aucune clôture ne peut se réaliser sans autorisation, sauf les haies végétales et celles ne nécessitant pas d'« ouvrage », c'est-à-dire de maçonnerie, qu'elles servent à l'habitat individuel ou collectif, à l'agriculture ou à la forêt (donc pour clore un champ ou un jardin potager, on peut s'en tenir à des clôtures légères, type fil de fer sur poteau de bois).

1. Les clôtures « en dur »

La règle du jeu est bien connue en matière de restauration des murs existants ; on trouve des conseils dans de nombreuses publications des *Amis du Vexin français*, de *Maisons Paysannes de France*, d'associations de sauvegarde comme celle du Sausseron.

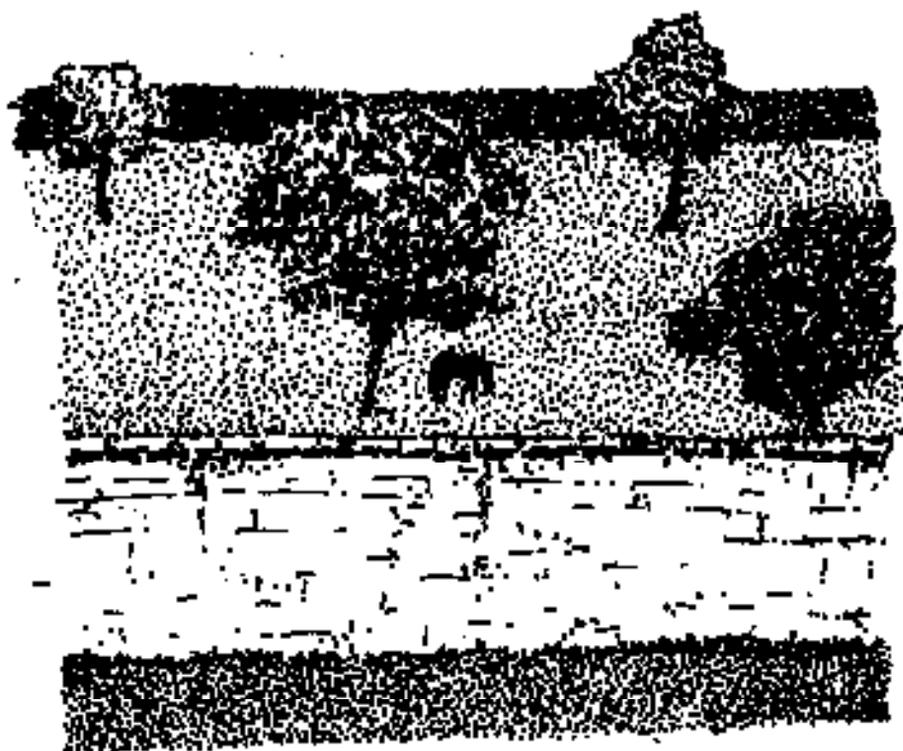
On désirerait les voir plus souvent appliquées, car les joints en creux, les enduits au ciment, les pierres verticales se rencontrent encore partout, de Gommecourt à Butry, de Delincourt à Guernes; elles sont le fait autant de maçons siciliens que d'architectes DPLG... Je ne manque pas une occasion d'intervenir sur des chantiers auprès de maçons qui découvrent avec étonnement qu'il existe des techniques plus respectueuses des traditions qu'ils ont souvent oubliées...

Pour les réparations et les restitutions de murs maçonnés, une seule règle : imiter, car on n'a jamais aussi bien fait les murs que dans nos villages vexinois. Ce serait les déprécier que de faire appel à des recettes médiocres qui n'ont que l'économie immédiate comme avantage: les panneaux de béton, les faux joints, les agglos

Le volet paysager, est l'occasion de se pencher sérieusement sur l'impact visuel des clôtures dans les paysages ruraux et périurbains, trop souvent insupportable.



Le mur prolongement de la maison



Saint-Cyr-en-Arthies : Au-delà du mur...

apparents, les pierres artificielles sont des tromperies, qui se perçoivent en tant que telles !

La pierre apparente avec joints beurrés coûte un peu plus cher sans doute, mais quelle satisfaction ! Pour retrouver la beauté de certains anciens murs enduits, un mur en parpaings enduits dans les règles de l'art peut jouer ce rôle, à condition que l'aspect en soit proche ; mais manqueront toujours la beauté de la pierre, la sensibilité d'un joint mené à fleur de parement, l'harmonie de l'ensemble.

Il peut arriver qu'un paysagiste ou un architecte inspiré se sente en mesure de créer une clôture contemporaine. Ceci doit se faire avec des matériaux harmonisés avec l'existant, par exemple des dalles verticales peu différentes en texture ou en couleur des maçonneries anciennes, ou des palissades ajourées en bois naturel... Seules des œuvres d'une qualité et d'une sensibilité exceptionnelles recueillent l'accord, souvent enthousiaste, des autorités responsables de l'harmonie des paysages vexinois.

2. Clôtures mixtes

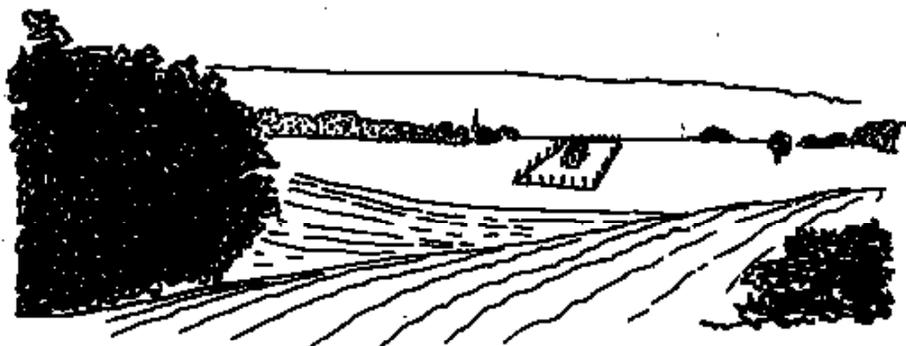
Sont ainsi dénommés les dispositifs matérialisant une limite tout en assurant une certaine transparence. En banlieue comme dans les lotissements du Vexin, les clôtures sont plus symboliques que réelles, marquant sur le terrain la limite de l'espace public ou celle du voisin. En particulier le jardinet frontal, espace privé, mais non intime, traversé mais non habité, est montré entre la rue ouverte et la façade de la maison.

Ainsi les dispositifs les plus courants comprennent-ils un muret maçonné avec pylônnets épaulant les portails ; ce muret est surmonté d'une ou deux lisses en bois verni ou peint, d'un barreaudage ou d'une autre fermeture assez basse, le tout doublé d'une haie ornementale.

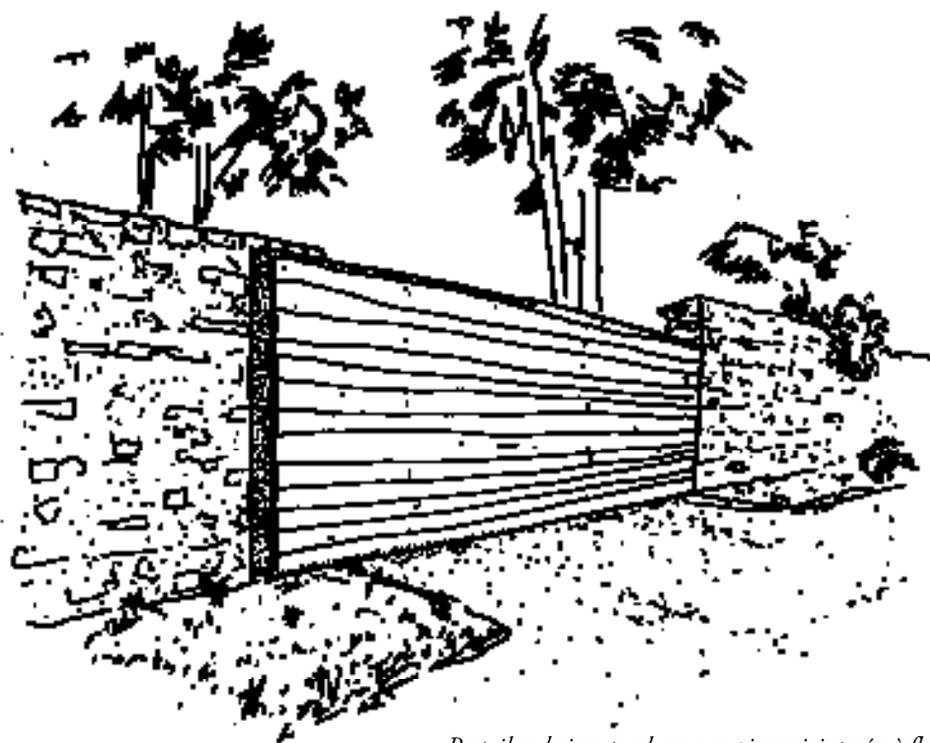
Ces clôtures ne se réfèrent en rien au Vexin des XVII^e et XVIII^e siècles, mais ont été importées par les résidents venant de Paris et de sa banlieue grâce aux chemins de fer depuis les années 1860 : les revues comme *La Vie à la Campagne* comportaient souvent des images de muret en meulière apparente et brique, base d'une grille en fer forgé dont on vendait les modèles sur catalogue. Les modèles actuellement prônés évoquent surtout le clinquant de produits industrialisés et les références exotiques, quelquefois les usages locaux, mais d'une façon quasi ironique.

Il serait souhaitable de se passer maintenant de ce type de clôture, même dans les nouveaux lotissements où tout n'est pas permis. En effet le muret est souvent fait en maçonnerie enduite et étanche, donc avec une très forte proportion de ciment, dont

La pierre apparente avec joints beurrés coûte un peu plus cher sans doute, mais quelle satisfaction !



Poteaux en béton peints en blanc sur muret : Non !



Portail en bois naturel, mur en pierres jointoyées à fleur.

on connaît l'aspect peu agréable et la fâcheuse tendance à mal vieillir. Les clôtures sont alors composées d'éléments en pierre, métal, ciment, plastique, bois, briques, céramiques, etc., juxtaposés le long des rues en un patchwork hétéroclite. Le hasard n'ayant jamais bien fait les choses en la matière, les clôtures contemporaines sont la façon la plus efficace de gâcher du paysage : combien d'entrées de nos villages et villes passeront-elles à la postérité ? Et ce n'est pas une affaire de goût et de mode : autant l'architecture de qualité est honorée, le médiocre n'a jamais attiré l'attention, sauf peut-être l'excès de médiocrité, car le pire arrive à faire rire. Mais où commence le pire ?

3. La clôture transparente

Purement défensive, la clôture en barreaudage, grillage, fil de fer barbelé ou fil de fer lisse est presque transparente aux regards, mais est considérée comme efficace contre l'intrusion courante. Lorsqu'elle est doublée de végétation plus ou moins opaque aux vues, elle est bien adaptée aux milieux périurbains et ruraux, et ne présente pas les désagréments esthétiques précédemment cités.

On oublie généralement un mode de clôture particulièrement discret et sûr ; le fossé, saut-de-loup ou « ha-ha », utilisé dans les jardins de grande dimension, mais que l'on pourrait adapter lorsque l'on désire conserver une ouverture de la vue sans être gêné par un mur ou une haie dense.

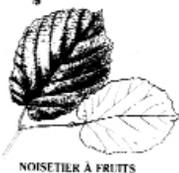
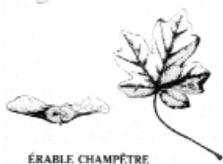
4. La clôture végétale

La plus ancienne, la plus efficace, la moins chère, qui peut être couplée avec la précédente mais se suffit souvent à elle-même, c'est la clôture végétale. Les haies arbustives suffisamment denses sont assez dissuasives contre les tentations velléitaires de pénétration (chiens, rôdeurs), et dérobent bien aux vues. Leur efficacité est accrue par des espèces épineuses.

Le végétal mort peut jouer un rôle semblable : la brande de bruyère, le lattis de châtaignier entre autres conviennent lorsqu'ils sont employés avec simplicité.

Par contre, les haies composées d'une seule espèce ont souvent un aspect sec et monotone, surtout si elles sont taillées géométriquement... On peut les qualifier de « béton vert » : certaines haies de thuyas paraissent de loin un véritable mur vert sombre, peu avenant. Plus sujette aux maladies, n'abritant que peu d'espèces d'oiseaux et d'insectes, créant trop d'ombre, enfermant aux regards d'autrui des activités pourtant anodines, la haie de thuyas a détruit de nombreuses ambiances rurales. Les troènes, de floraison agréable l'été, les buis si divers et facilement modelables, les

Par contre, les haies composées d'une seule espèce ont souvent un aspect sec et monotone.



Dessins tirés de la brochure "Les clôtures dans les Yvelines" éditée par le CAUE 78.

charmes conservant leurs feuilles mortes jusqu'au premier printemps, d'autres végétaux encore peuvent leur être substitués avantageusement.

Mais la haie la plus satisfaisante est un mélange d'espèces de végétaux, comme dans les champs, où les saules voisinent les chênes et les sureaux. Ainsi des associations d'arbres et d'arbustes peuvent être proposées, avec un caractère plus ou moins ornemental : plus rustique lorsque la haie est rurale, avec par exemple les érables, fusains, chèvrefeuilles, cornouillers, noisetiers,... Plus décorative, avec les amélanchiers, seringat, lilas, vignes, groseilliers à fleurs, chalefs, cotoneasters, ifs... Sans oublier les espèces plus rares pouvant compléter une clôture urbaine, comme les escallonias, bignones, mespilus, hortensias arborescents, glycines, etc.

Enfin souvenons-nous que les arbres et arbustes ayant plus de 2 mètres de haut seront à planter à plus de 2 mètres de la limite riveraine, alors que les autres ne pourront pas approcher de plus de 50 centimètres du riverain. Le Code civil art. 671 est impératif sur le sujet : sinon, on peut avoir à couper les troncs fautifs ou les branches qui dépassent. Mais tous les voisins ne sont pas des arborophobes, heureusement.

Bien que cette disposition ne s'applique pas nommément aux riverains du domaine public, la prudence veut que l'on s'y réfère, car de nombreuses communes ont étendu cette mesure à leurs propres propriétés, ou ont imposé des reculs sur le domaine public.

La clôture de la maison, du champ ou du bâtiment public est en quelque sorte la signature du propriétaire et de l'habitant dans le paysage rural ou villageois : négligée, elle prévient d'une certaine insouciance ; trop impeccable, elle présuppose une maniaquerie ; défensive, elle signale un trésor que l'on protège avaricement ; sensible à l'harmonie ambiante, elle témoigne du respect d'autrui et de la sensibilité de l'hôte... Responsable de près de la moitié de l'impact paysager des nouvelles constructions vexinoises, la clôture mérite plus d'attention que celle qui lui est portée couramment.

Bibliographie:

En plus des ouvrages des Amis du Vexin français *La maison paysanne du Vexin français* dans la collection « Maisons paysannes de France » 1997 ; citons un ouvrage de 1984 paru aux éditions du Moniteur, *Le Guide de la Clôture* par J.-F. Devonec.

Yves Perillon
Inspecteur des Sites

Mais la haie la plus satisfaisante est un mélange d'espèces de végétaux

BOISGELOUP ET PICASSO

Boisgeloup, à deux kilomètres au sud de Gisors, faisait autrefois partie du bailliage et de la prévôté foraine de Chaumont-en-Vexin donc partie intégrante du Vexin Français et était soumis à la coutume de Senlis. L'histoire nous apprend que Boisgeloup appartient successivement à Philippe de Vaux (vers 1210), à la famille de Gamaches (de 1309 à 1523), à la famille de Boudeville (à partir de 1525), puis aux Foucault (à partir de 1656), aux Allan (vers 1670), aux Brûlart, aux Gourreau (à partir de 1674), aux Roualle (vers 1713), aux le Bas de Girangy (vers 1761), aux Fontaine Martel (vers 1808), aux Dupuis (vers 1837), et enfin aux du Buisson (vers 1866).

Théophile-Jacquelin du Buisson (1821 - 1876), Conseiller municipal de Gisors, avait acquis Boisgeloup en fort mauvais état et l'avait restauré. Il était l'époux de Pauline Passy, fille de François-Antoine Passy, ancien préfet et député de l'Eure, membre de l'Institut, qui passait pour l'un des hommes les plus savants de son temps et a publié - entre autres - les cartes géologiques de l'Eure, de l'Oise et de la Seine-Maritime. Raoul du Buisson, fils de Théophile du Buisson et de Pauline Passy, habita Boisgeloup après son père jusque dans les années 1900.

Outre son manoir, Boisgeloup possède une chapelle construite dans les premières années du XVI^e siècle. Cette chapelle fut longtemps desservie par le clergé de l'église paroissiale de Gisors. Enfin l'histoire nous apprend qu'il existait à Boisgeloup une étude de notaire, qui dépendait du marquisat de Boury, supprimée à la Révolution, dont les minutes furent transférées d'abord à Boury-en-Vexin puis à Chaumont-en-Vexin.

Aujourd'hui, *Boisgeloup fait partie intégrante de l'administration de Gisors, ses habitants sont également appelés à faire partie du conseil municipal. Avant comme depuis la nouvelle loi du suffrage universel, Boisgeloup a toujours voté à Gisors*, écrit Gédéon Dubreuil dans son ouvrage sur « Gisors et ses environs » (Paris 1857).

Gédéon Dubreuil ajoute que les seigneurs de Boisgeloup conservèrent la coutume d'ouvrir leurs jardins au public le jour de la fête du bourg, le dimanche qui suit le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge, patronne de la chapelle. Nous ne savons pas si Picasso, propriétaire des lieux de 1930 à 1936, poursuit cette aimable tradition.

Au début des années trente, Picasso s'éloigne de l'existence conjugale et mondaine qu'il feint de prendre au sérieux depuis des années : il abandonne Olga son épouse, entame une procédure de divorce, achète Boisgeloup où il s'isole. Il s'y adonne à la sculpture, à l'écriture, forçant tout à la fois le fer forgé et le vocabulaire.

Boisgeloup, à deux kilomètres au sud de Gisors, faisait autrefois partie intégrante du Vexin Français

Marie-Thérèse Walter est entrée dans sa vie en 1927. Il vit de plus en plus avec elle. Elle lui donnera Maya, la plus aimée de ses enfants, en 1935 et lui inspirera de très belles toiles : *le RÊVE* ou *la MUSE* par exemple. Mais c'est un amour discret, secret même, tout au moins les premières années.

C'est aussi le temps du *Minotaure*, qui des années durant, va hanter l'artiste : *Le Minotaure qui festoie, aime, se bat, c'est Picasso lui-même : c'est lui-même qu'il veut donner tout nu dans une communion qu'il entend complète*, écrit D.H. Khanweiler. Venu de Francfort à Paris en 1902, celui-ci y a fondé sa galerie et exposé dès avant 1914 Picasso, Braque, Derain, Gris, et Léger. La première guerre mondiale l'oblige à s'exiler en Suisse parce qu'il ne peut, sujet allemand, demeurer en France et parce qu'il ne veut, parisien, combattre contre ses amis, les lieutenants Apollinaire et Braque, le sapeur Léger ou l'artilleur Derain. Après l'Armistice, de retour à Paris, il souffre des vengeances conjuguées des germanophobes et de ses confrères marchands, à l'œil moins juste, à la pensée moins rapide. A partir des années trente, il souffrira en plus de l'antisémitisme.

A la même époque, Picasso entreprend *l'Atelier du Sculpteur*, suite de 45 planches de gravures où *le monstre se déguise en un Zeus sardonique et paillard*. Selon son secrétaire, ami et confident, Jaime Sabartes : *Il ne monte plus à son atelier (rue la Boétie) et la seule vue de son atelier l'exaspère*. Selon Gertrude Stein : *Il cessera de peindre pendant deux ans*



L'entrée du château et la chapelle vues de la place du village en 1931 (photo RMN, archives du musée Picasso).

PICASSO à BOISGELOUP

Picasso fit l'acquisition du château de Boisgeloup au début de l'année 1930, séduit par la dimension des communs où il voulait organiser un atelier de sculpture qui était redevenue sa passion depuis 1928.

En 1930, Picasso a 48 ans. Ses rapports avec Olga son épouse et mère de Paulo sont de plus en plus difficiles, non sans raisons.

Le 8 janvier 1927 Picasso a croisé, boulevard Haussmann devant les Galeries Lafayette une jolie fille blonde, éclatante de santé. Il la regarde, elle le regarde. Elle n'a pas 18 ans. Il est frappé par la luminosité de son regard gris bleu, la suit, l'aborde, lui parle, elle l'écoute. "Vous avez un visage intéressant, je voudrais faire votre portrait, je suis Picasso"

Ce nom pourtant célèbre ne disait rien à la jeune fille que la peinture ne préoccupait guère... Il ajoute qu'il est marié, elle s'en moque. Elle trouve la rencontre amusante, l'homme lui plaît. Elle pense au peintre qu'a aimé sa mère et la coïncidence rapproche d'elle cet étranger au parler bizarre qui a plus du double de son âge mais qui est tellement séduisant... Elle se nomme Marie-Thérèse Walter, née le 13 juillet 1909 de père inconnu et habite avec sa mère à Maisons-Alfort... Mineure et vierge elle résistera six mois à l'insistance passionnée de cet homme au regard de braise. Marie-Thérèse se décide enfin et ils firent l'amour pour la première fois le 13 juillet 1927. (1)

Au cours de l'été 1930, Marie-Thérèse Walter allait être majeure et Picasso s'organise pour profiter pleinement de l'autonomie dont pourra jouir sa maîtresse. Le prétexte d'installer un atelier de sculpture dans les grandes salles des anciennes écuries lui donne un merveilleux moyen de fuir Paris et Olga et d'accueillir en toute liberté Marie-Thérèse.

Boisgeloup est son domaine, son refuge. Il y travaille tranquillement, loin des scènes de ménage de la rue la Boétie et des visites d'amateurs, de marchands, de journalistes ou d'amis. C'est un château du XVIII^e siècle, situé à l'entrée du village à quelques kilomètres de Gisors. Picasso a fait plusieurs paysages très réalistes de cette construction imposante, du village et de l'église ombragés de grands arbres. En dehors d'une élégante chapelle gothique délabrée, Boisgeloup comportait de vastes écuries et des granges que le nouveau propriétaire transforma en atelier de sculpture. Les nombreuses et immenses pièces étaient vides ; il n'y avait sur les murs que les toiles, généralement de dimensions imposantes, de Picasso.

Boisgeloup est son domaine, son refuge.

Le château présentait également l'avantage d'être à l'écart des routes ce que lui évitait d'être dérangé ; en outre il pouvait y recevoir comme bon lui semblait la nouvelle proie dont il était épris...

Picasso n'aménagea guère sa nouvelle résidence où il se contenta



d'entasser ses œuvres et toutes les valises, malles et autres coffres, qu'il traînait avec lui depuis des années. Il avait fait simplement installer dans les combles des chambres pour lui, Olga, les domestiques et d'éventuels amis ; mais sa femme y vint rarement : elle avait horreur de Boisgeloup qu'elle trouvait d'une désespérante tristesse. Picasso en revanche était enchanté : non seulement parce qu'il y avait la paix pour travailler, mais parce qu'il pouvait en quittant le château laisser une toile ou une sculpture en train, abandonner son double attirail de peintre et de sculpteur dans l'in vraisemblable désordre dont il était coutumier : nul n'y toucherait. Il éprouvait à Boisgeloup un sentiment de propriété et de sécurité qu'il n'avait pratiquement jamais connu ; c'était la même impression que dans la vaste et somptueuse Hispano-Suiza avec ses coussins moelleux, ses porte-bouquets et ses glaces que conduisait un chauffeur en gants blancs. Pas de tape à l'œil ; mais le besoin constant chez Picasso de se rassurer sur sa fantastique promotion sociale...

Picasso fit installer à Boisgeloup la presse de Louis Fort sur laquelle celui-ci tira les gravures de l'Atelier du sculpteur et plusieurs autres, notamment celles de la Suite Rembrandt. Pendant de longues périodes, Picasso y venait chaque jour dans son Hispano-Suiza et repartait le soir. Son ami Julio Gonzales l'aidait dans son travail de

C'était un château du XVIII^e siècle, situé à l'entrée du village. Picasso a fait plusieurs paysages très réalistes de cette construction imposante (photo RMN, archives du musée Picasso).

sculpture ; ils restaient parfois plusieurs jours à Boisgeloup et l'habileté manuelle de son compatriote accompagnait et encourageait l'extraordinaire richesse d'invention de Picasso...

Dans son nouveau lieu de travail Picasso connaît une vigueur nouvelle. Il n'avait pas été depuis longtemps aussi détendu, aussi entreprenant. Il est vrai que la vie conjugale rue la Boétie était devenue un enfer. Les scènes de ménage se succédaient. Picasso lui-même n'a-t-il pas raconté qu'au cours de l'une d'elles, il avait traîné Olga par terre en la tirant par les cheveux !...

Les écuries ateliers de Boisgeloup avaient été transformés en dépôts de ferraille : les objets les plus hétéroclites ramassés dans des tas de rebuts, des boulons, des casseroles, des ailes d'auto, ou des vieux capots tordus traînaient partout ; on marchait sur des ressorts, on s'empêtrait les jambes dans du fil de fer, etc. Il en fait indifféremment des Têtes de femme, des Figures ou des Personnages féminins. (1)



A Boisgeloup, l'atelier de sculpture (photo Brassai. Copyright Gilberte Brassai. Tirage posthume.)

Pierre Daix évoque Boisgeloup dans son ouvrage *Picasso créateur* :

A la fin de l'été (1930), il inaugure son atelier de Boisgeloup en entaillant dans des rameaux de sapins, 16 figures de femme très allongées mais étonnamment à la semblance de Marie-Thérèse, bien que non imitatives... Ses figures entaillées prouvent que, à présent qu'il peut associer Marie-Thérèse plus étroitement à sa vie, il a envie d'extérioriser tout ce qu'elle lui inspire.

Or, voici qu'en cet automne 1930, Albert Skira qui fait ses premières armes dans l'édition et a entendu parler sans aucun doute des métamorphoses exécutées par Picasso, lui demande d'illustrer les « Métamorphoses » d'Ovide. Picasso accepte. Le résultat va être stupéfiant...

Les trente eaux-fortes ont été presque toutes réalisées entre le 30 septembre (Femme couronnée de fleurs) et le 25 octobre, jour des 49 ans de Picasso (Amours de Jupiter et de Sémélé). (2)



△

A Boisgeloup Picasso recevait peu. L'hiver il travaillait jusqu'à la tombée de la nuit dans les grands ateliers qui ne possédaient pas l'électricité ; l'été, des amis, Daniel-Henri Kahnweiler et sa femme, le jeune ethnologue Michel Leiris et sa femme Louise, Maurice Raynal, les Braque, Julio Gonzales et sa femme, Yvonne et Christian Zervos, Elie Lascaux organisaient des pique-niques sur la terrasse. Paulo jouait avec les chiens, Olga était maussade : elle avait remarqué parmi les têtes modelées par son mari celle d'une femme qui l'intri-

A Boisgeloup : Picasso, le peintre, Elie Lascaux, Marcelle Braque, Daniel-Henri Kahnweiler et Michel Leiris (photo RMN, archives du Musée Picasso).

guait car elle ne lui paraissait pas inventée. Ces journées de détente plaisaient beaucoup à Picasso : jusqu'à l'heure du départ pour Paris, il restait à bavarder avec ses amis à l'ombre des grands arbres... (1)

Après les eaux-fortes, viendront la peinture puis la sculpture.

Quand Picasso retourne aux joies de l'alcôve, c'est bon signe chez lui et bénéfique pour son œuvre. Dessins et peintures ne cachent rien de l'anatomie somptueuse de Marie-Thérèse et nous renseignent avec l'impudeur traditionnelle de l'ogre de l'usage qu'il en fait.

Les tableaux qu'il peint d'après Marie-Thérèse au début de leur liaison sont tout en courbes pleines et enveloppantes d'une harmonieuse et saine volupté... Picasso subit avec une évidente délectation l'envoûtement de ce charmant modèle au visage régulier, la chevelure ondoyante, les seins globuleux et fermes, le ventre et les cuisses s'arrondissant en flexions végétales. (1)

Picasso délaisse de plus en plus Olga, qui se livre à des crises de jalousie de plus en plus violentes mais, somme toute, justifiées.

Il abandonne quasi totalement l'appartement conjugal rue la Boétie, installe Marie-Thérèse dans un appartement situé au 44 rue la Boétie, en face de chez Olga. Picasso expédie l'été Olga et son fils Paulo seuls à Juan les Pins et passe le plus clair de son temps à Boisgeloup.

Pourtant, en août 1933, Picasso quitte Boisgeloup pour un voyage avec Olga, Paulo, le chien et l'Hispano en Espagne : Burgos, Madrid, L'Escorial, Tolède, Sarragosse, Barcelone, Sitgès.

En juillet 1934, Picasso peint à Boisgeloup une célèbre série de corridas d'une violence extrême.

Δ

Boisgeloup est inséparable dans l'histoire de l'art du *Minotaure*. E. Teriade et A. Skira lancent en 1933 avec A. Breton et P. Eluard la revue *Minotaure*. Onze numéros se succéderont jusqu'en mai 1939. Paraissant en principe cinq fois par an au prix de 40 F le numéro, le *Minotaure* ouvre ses pages à des artistes et personnalités non-surréalistes mais proches d'eux : on y trouve les signatures ou des œuvres de Derain, Laurens, Man Ray, Brassai, Nadar, Breton, Tzara, Eluard, Dalí, Claparède, Lacan.

Pour le numéro un de la revue, Teriade commande à Picasso la couverture et une suite de trente dessins : *Une anatomie*. Dans ce même premier numéro, un texte d'André Breton consacré à la production extra-picturale de Picasso, sous le titre *Picasso dans son élément* était illustré de photographies de Brassai prises dans ses ateliers parisiens et de Boisgeloup.

C'était la première fois que Picasso laissait un photographe opérer librement dans ses ateliers : c'est qu'il s'était pris d'amitié

Boisgeloup est inséparable dans l'histoire de l'art du Minotaure.

pour lui. Teriade avait recruté ce jeune homme d'origine hongroise passionné de Paris la nuit et de spectacles insolites pour prendre des clichés des sculptures de Picasso dont il voulait faire un livre.

Gyula Halasz, plus connu sous le pseudonyme de Brassai, est né en 1899 à Brasov, ville de Transylvanie alternativement hongroise et roumaine selon les fluctuations politiques. Il étudie les Beaux-Arts à Budapest (1918-1919) et à Berlin (1920-1922) où il fréquente Kandinsky, Kokoschka et son compatriote le photographe Laslo Moholy-Nagy.

Il vint à Paris comme journaliste en 1924 où il rencontre Eugène Atget et l'autre grand photographe hongrois André Kertész. Il partage la vie de bohème d'Henry Miller, Henri Michaux, Reichel, débute dans la photo vers 1929, voit son talent reconnu et devient célèbre en particulier après la publication de son livre *"Paris de nuit"* (A.M.G. 1933). On lui doit encore divers livres de souvenirs : *"Henri Miller, grandeur nature, Conversations avec Picasso"* (Gallimard 1964), et de nombreux recueils de photos comme *"Le Paris secret des années trente"* (Gallimard 1976). Brassai est décédé en 1984 à Beaulieu.

Brassai dans ses *Conversations avec Picasso* a longuement évoqué ses rencontres avec l'artiste :

Lorsque je franchis pour la première fois le seuil de son « atelier », Picasso venait juste de dépasser la cinquantaine. Bien sûr sa renommée n'était plus à faire...

Artiste « arrivé », il en avait tous les attributs, tous les signes extérieurs : une Hispano-Suiza conduite par un chauffeur en livrée, des complets de grands tailleurs, des chiens de race, un double appartement de grand bourgeois, un petit château en Normandie - il venait juste d'acquérir Boisgeloup -, un coffre-fort et aussi une belle amie... Rien ne manquait. « Châtelain », Picasso recevait dans son salon le comte Etienne de Beaumont, Missia Sert, Eric Satie, Manuel De Falla, Arthur Rubinstein, Jean Cocteau, les célébrités du jour, le « tout Paris », sortait beaucoup, fréquentait les premières de théâtres et de ballets, assistait aux réceptions et aux grandes soirées, toujours en compagnie de sa femme, belle et élégante. Il était au faite de sa période « mondaine ».

J'ai été sans doute un peu ému de me retrouver en face de lui... A l'émotion se mêlait quelque appréhension : n'avait-il pas à cette époque la réputation d'être inabordable ? Dans les instants confus de cette première rencontre, je scrutais son visage. Était-il conforme à celui que son œuvre et sa légende avaient formé en moi ? Sa présence effaça cette image et mon appréhension. J'avais devant moi un homme simple, sans affectation, sans morgue, sans pose. Son naturel et sa gentillesse me mirent d'emblée à l'aise...

Brassai dans ses Conversations avec Picasso a longuement évoqué ses rencontres avec l'artiste

J'appris alors quelle allait être ma mission : photographier l'œuvre sculptée de Picasso encore tout à fait inconnu. Mes photos devaient remplir une trentaine de pages du premier numéro d'une nouvelle revue : Minotaure. La plus belle revue d'art in the world était en train de naître... Picasso, depuis le verre d'absinthe en 1914, avait presque complètement délaissé la sculpture depuis quinze ans. Il ne l'avait reprise qu'en 1929 dans le plus grand secret... Nous étions parmi les premiers à voir ses nouvelles œuvres...

Le lendemain, vers midi, sous un ciel sombre de décembre (1932), je montais avec lui, E. Teriade, Olga, et le jeune fils de Picasso, Paulo, alors âgé de 11 ans, dans l'Hispano-Suiza monumentale, neuve encore, brillant de tous ses cuivres. Le chauffeur ganté de blanc referma la portière sous les yeux des badauds. Cette grosse voiture noire, vaste, confortable, élégante, avec des miroirs et des cornets à fleurs à l'intérieur, ne passait pas inaperçue...

Nous quittâmes Paris et prîmes la direction de Beauvais... Un peu avant Gisors, l'Hispano-Suiza vira à gauche et s'engagea dans un petit chemin communal. Un panneau indiquait : « Hameau de Boisgeloup ». Quelques instants après, j'aperçus, escaladant une colline, les maisons d'un petit village en même temps que le portail du château accolé à une vieille chapelle. Nous étions arrivés. Picasso nous fit faire le tour du propriétaire au pas de quatre. Drôle de château : la plupart des pièces vides de meubles, ça et là seulement sur les murs nus quelques grands Picasso. Lui-même logeait avec Olga et Paulo dans deux petites chambres mansardées. En coup de vent, nous visitâmes aussi la chapelle délabrée, entièrement recouverte de lierre. Picasso nous expliqua qu'elle était du XIII^e siècle et qu'on y célébrait encore parfois la messe. Mais nous étions pressés. Il y a trop de sculptures à photographier et la nuit tombera tôt..., dit-il, nous entraînant vers une enfilade d'étables, d'écuries et de granges dans la cour en face de la maison. Je suppose qu'en visitant la première fois le domaine, ce n'est pas tellement le petit château qui le séduisit, mais ses vastes dépendances vides, à combler... Il pouvait enfin assouvir un désir depuis longtemps contenu : sculpter de grandes statues. Il ouvrit la porte de l'un de ces grands boxes, et nous pûmes voir dans leur blancheur éclatante, un peuple de sculptures...

Je fus surpris par la rondeur de toutes ces formes. C'est qu'une nouvelle femme était entrée dans la vie de Picasso, Marie-Thérèse Walter...

Je m'attaquais aux sculptures et je travaillais sans désenparer tout l'après-midi. En plus des grandes têtes, il y avait mille autres choses, notamment un magnifique coq, la tête penchée vers le panache hérissé

Nous quittâmes Paris et prîmes la direction de Beauvais... Un peu avant Gisors, l'Hispano-Suiza vira à gauche et s'engagea dans un petit chemin communal. Un panneau indiquait : « Hameau de Boisgeloup ».

de la queue ; une vache avec ses naseaux dilatés, ses cornes tordues... Bientôt j'arrivais à mon dernier châssis...

A peine avais-je terminé, la nuit tomba... On ne voyait plus rien dans la grange. Picasso alluma une grosse lampe à pétrole. Il n'y avait pas d'électricité dans les communs. Surpris par le crépuscule, nous confia-t-il, il dut souvent travailler à la lumière de cette source vacillante. Il en avait l'habitude. Jeune, il dessinait souvent à la flamme d'une bougie, piquée dans le goulot d'une bouteille. La lampe à pétrole, posée à même la terre battue, projetait des ombres fantastiques autour de ces blanches statues. Pour terminer, je pris une photo du « groupe » sous cet éclairage.



Nous n'avions pas fini... Dans la nuit noire qui tombait sur Boisgeloup, Picasso tint à nous amener dans le parc, où à la lisière du bois, deux de ses statues en fer forgé étaient érigées - la plus grande s'appelait Le Cerf. Elles dataient de l'année précédente...

Nous allions quitter Boisgeloup. On alluma les phares de l'Hispano-Suiza. Et c'est à cette lumière frissante que je fis encore une dernière photo : la façade illuminée du petit château de Picasso... (3)

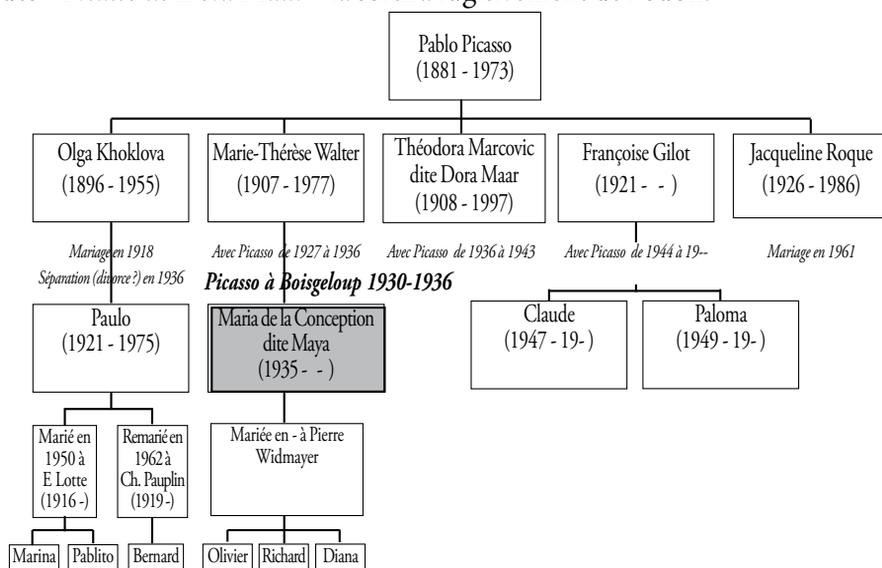
A l'hiver, Marie-Thérèse est enceinte ; elle accouche de Maria de la Concepcion, qu'on appellera Maya, le 5 octobre 1935 ; Olga et Paulo quittent l'appartement de la rue la Boétie à l'automne 1936 et s'installent à l'hôtel. Les discussions matérielles entre Olga et Picasso sont d'une grande âpreté : Picasso ne peut accepter de devoir abandonner à Olga la moitié de tous ses biens, y compris son œuvre de peintre et de sculpteur.

C'est à cette lumière frissante que je fis encore une dernière photo : la façade illuminée du petit château de Picasso...

Une des conditions des arrangements avec Olga c'est l'abandon par Picasso de Boisgeloup à l'automne 1936 : Olga en effet a exigé que le château lui soit attribué : elle le déteste et n'y ira jamais, mais elle veut l'enlever à Marie-Thérèse. A la mort d'Olga, Boisgeloup deviendra la propriété de Paulo qui le gardera quelques années avant de s'en défaire après la guerre.

A l'automne 1936 Boisgeloup est donc interdit à Picasso. La chance lui apporte un autre atelier à la campagne : Ambroise Vollard avait fait installer au Tremblay-sur-Mauldre près de Montfort-l'Amaury un atelier pour Georges Rouault. Celui-ci n'en profite pas. Vollard le prête à Picasso qui y fait venir Marie-Thérèse et Maya dont ce sera le domicile jusqu'en 1940. Il passe avec elles chaque fin de semaine. Mais seulement les fins de semaine.

C'est que entre-temps Picasso a rencontré à la terrasse des *Deux Magots* en janvier 1936 Theodora Markovic, dite Dora Maar, de père croate, de mère tourangelle, élevée en Argentine, et qui à Paris fréquente les surréalistes. Entre Olga, la femme légitime en instance de divorce et Marie-Thérèse la maîtresse en titre et mère de Maya que Picasso adorait, *Dora Maar glissa comme dans une faille étroite son corps aux formes robustes et épanouies, son visage de madone sans sourire, et ses gestes calculés, nobles et lents.* (1) Décédée en 1997, une vente importante à Paris en octobre 1998 des « *Picasso de Dora Maar* » la sortira fugitivement de l'oubli.



*A l'automne 1936
Boisgeloup est donc
interdit à Picasso.*

Revenons à Boisgeloup. Le 5 mai 1944, dans Paris occupé, un mois avant le débarquement allié en Normandie et plus de trois mois avant la libération de Paris, Picasso évoque Boisgeloup devant Brassai :

... Pendant la guerre, le château a été occupé par l'armée française d'abord, la Wehrmacht ensuite. Les Allemands n'y ont commis aucun dégât. Ce sont des soldats français de la « drôle de guerre » qui se sont amusés à balancer les statues par les fenêtres... Je les ai retapées, comme je l'ai pu... (3)

Deux ans plus tard, en novembre 1946, Brassai discute avec Picasso de « Graffiti » - on sait que le photographe a publié un album de photographies sous ce titre en 1961 - et lui présente ses derniers clichés sur ce thème :

Ils sont vraiment étonnants, ces graffiti ! Quelle invention prodigieuse on y trouve parfois... Quand je vois dessiner les gosses dans la rue, sur l'asphalte ou sur le mur, je m'arrête toujours... On est surpris de ce qui sort de leurs mains... Ils m'apprennent souvent quelque chose.

J'aimerais vous aider dans cette recherche... Je peux vous donner quelques « tuyaux »... Il faudrait que je vous emmène un jour visiter la prison de Gisors... Elle contient des graffiti extraordinaires ! J'y suis allé souvent. Boisgeloup était tout à côté et j'ai passé des heures à les regarder... Cette prison est unique au monde ! Un détenu condamné à vingt ans a passé son temps à tapisser les murs de graffiti. C'est quelque chose d'inouï ! Quoi que l'on dise, on était plus humain à cette époque... Certes, ce prisonnier ne disposait pas de sa liberté. Mais, dans sa « cellule », il était bien chez lui. Et il en profitait. C'est une pièce ronde, très haute. Comme la lumière n'y pénétrait que par des lucarnes à la hauteur du plafond, le détenu, avec son canif ou couteau - car on lui avait laissé son couteau -, pouvait entailler dans le mur une série de niches qui lui permettait, quand l'envie le prenait de grimper en haut, jusqu'à la lumière. Et c'est ainsi qu'il a pu aussi remplir les murs de sa cellule de graffiti absolument splendides. Il faudrait que vous les photographiez un jour... Ce sont des petits chefs-d'œuvre !

En partant, je veux reprendre les graffiti. il hésite à me les rendre...

Voulez-vous me les laisser jusqu'à demain ? Ce soir, je voudrais les étudier... (3)

A la même époque, 1946, Picasso a eu envie de retourner à Boisgeloup. Je l'ai accompagné, raconte D.H.Kahnweiler. Nous avons trouvé la propriété dans un total abandon. L'herbe y poussait partout, jusqu'à mi-corps. C'est alors qu'il a pensé l'offrir à Paulo. Un être simple et franc. Je l'aime beaucoup... (3)

Il faudrait que je vous emmène un jour visiter la prison de Gisors... Elle contient des graffiti extraordinaires ! J'y suis allé souvent. Boisgeloup était tout à côté

Enfin Brassai raconte comment quinze ans plus tard, il fit découvrir Boisgeloup à son épouse Gilberte :

Mardi 14 février 1961.

Une véritable journée de printemps, lumineuse, ensoleillée. Il fait beaucoup plus chaud à Paris que sur la Côte d'Azur, aussi chaud qu'à Tamanrasset... Nous allons à Gisors pour voir la « Tour du prisonnier » et ses graffiti dont Picasso me parle depuis vingt ans...

Nous suivons le chemin que je faisais avec lui lorsque je l'accompagnais à Boisgeloup. C'était à peu près à la même époque, il y a trente ans. Depuis la banlieue parisienne a proliféré jusqu'à Pontoise. Il faut s'éloigner de trente-cinq kilomètres de Paris, avant que ne commence la vraie campagne, avec ses grands champs, ses chevaux à la file, ses paysans occupés à herser. Arrivé à la bifurcation « Hameau de Boisgeloup », je ne résiste pas à l'envie de revoir ce qui fut un des jalons de l'existence de Picasso. Et j'aimerais le montrer à Gilberte. Je reconnais la petite chapelle surmontée d'un coq gaulois et la porte d'entrée du château. Un boxer gambade sur la pelouse. Dans la cour j'aperçois la silhouette d'un jeune homme. Sans doute l'actuel propriétaire de Boisgeloup. Mais voici que Fuego, mon démoniaque griffon de deux ans, ayant aperçu le boxer, s'élançe dans la cour. Je le suis pour m'excuser de cette irruption. C'est alors que je reconnais, en ce jeune homme, Paulo, le fils de Picasso.

Il doit avoir quarante ans maintenant ; mais dans cette figure fortement burinée de boucanier, je retrouve avec peine le visage fragile de Paulo qui inspira tant de Pierrots à son père...

Moi : Je pensais que le château était vendu depuis longtemps.

Paulo : Mais non, mon père n'a jamais voulu le vendre. Il garde toujours tout...

Pendant que nous parlons, Fuego, sur la pelouse verte et ensoleillée, fait une cour endiablée au boxer de Paulo, jeune mère qui accepte ses tumultueux hommages...

Moi : Vous aviez onze ans quand j'ai passé ici toute une journée à photographier les sculptures de votre père. Vous en souvenez-vous ?

Paulo : C'était, n'est ce pas pour Minotaure ? Je m'en souviens bien. Maintenant, c'est moi qui m'occupe de Boisgeloup avec ma femme. Nous y venons souvent de Paris pour y passer quelques jours. Mais tout a été laissé à l'abandon ici. Il n'y avait même pas de gardien. Voulez-vous faire un tour ?

Pendant que nous parlions, mes yeux cherchaient les écuries, en face du château ; ses murs étaient entièrement recouverts de lierre. Ils sont maintenant nus. J'en fais la remarque à Paulo.

Paulo : Oui, tout était recouvert de lierre, même les toits ; la chapelle, on ne la voyait plus, ni murs, ni cloche. Alors j'ai fait scier au ras

Depuis la banlieue parisienne a proliféré jusqu'à Pontoise. Il faut s'éloigner de trente-cinq kilomètres de Paris, avant que ne commence la vraie campagne

du sol toutes ces grosses branches de lierre devenues de véritables troncs d'arbres.

Nous marchons. La cour a beaucoup de charme dans cet abandon. Les plates-bandes de fleurs ont toutes disparu et le bel enclos carré de la basse-cour est devenu un terrain vague, avec des morceaux de poutres pourries. Ce qui m'intéresse tout particulièrement, c'est l'écurie, où Picasso a sculpté toutes ses grandes statues.

Paulo : C'était là, elle est complètement vide maintenant. Aussi humide qu'avant...

Une grange proche servait de garage. Elle porte encore peint en grosses lettres noires l'écriteau : Hispano-Suiza.

Nous retrouvons Gilberte et la femme de Paulo dans la cuisine. Elle est jolie, avec ses yeux gris, transparents, et son fin profil.

Paulo : Pour le moment, c'est ici que nous vivons. La cuisine est grande et chaude, mais on est en train d'aménager certaines pièces. Voulez-vous les visiter?...

Nous arrivons dans une grande salle délabrée, pleine de fagots, devenue remise. J'y retrouve avec peine le salon et la cheminée dont j'ai pris une photo avec Picasso et Olga en 1932.

Paulo : Cette pièce a été trop abîmée. Je n'y touche pas pour le moment. Les soldats y ont campé.

Nous montons au second étage, mansardé. Dans l'aile droite, deux charmantes pièces bien chauffées.

Paulo : Voici notre logement. C'est ici que peignait mon père. Il a laissé des traces de couleurs sur le plancher. Il a beaucoup aimé ces pièces... C'est d'ici que la vue est la plus belle.

Au-delà de la petite chapelle et de la porte d'entrée, on voit s'étagérer les maisons du hameau sur la colline, jusqu'au rideau de verdure du bois de Boisgeloup.

Fixées sur le mur, trois petites photos d'amateur : Picasso, Olga, et Paulo âgé de cinq ans. Les photos datent de 1925 ou 1926. Picasso a l'air mal à son aise, engoncé dans son faux col et son complet.

Nous prenons un verre dans la cuisine...

Nous nous apprêtons à partir, quand le petit garçon de dix-huit mois se réveille dans sa voiture. C'est Bernard, le petit-fils de Picasso. Je demande s'il le connaît.

Paulo : Oui, et quand il était plus petit, mon père en a même fait toute une série de dessins.

Les Picasso nous raccompagnent jusqu'à la voiture. Soudain une ribambelle d'enfants surgit de partout. Ils portent des masques extraordinaires, des jupes longues à fleurs, des blouses multicolores, des chapeaux de paille enrubannées, étranges. On se croirait au Mexique ou au Pérou. Et tous se précipitent sur nous en nous tendant de pauvres tirelires improvisées avec des boîtes de conserve. Nous avons tout à fait oublié qu'aujourd'hui c'est mardi gras (3)

Au-delà de la petite chapelle et de la porte d'entrée, on voit s'étagérer les maisons du hameau sur la colline, jusqu'au rideau de verdure du bois de Boisgeloup.

Picasso meurt à Mougins le 8 avril 1973 - la même année qu'Albert Skira - sans être revenu à Boisgeloup.

Le musée Picasso (installé à Paris 3^e dans l'*hôtel Salé* - 5 rue de Thorigny) contient un certain nombre d'œuvres de la période de Boisgeloup, en particulier :

Femmes assises ou debout : 18 figurines en sapin sculpté (avec ou sans fil de fer), 1930

Baigneuse : bronze de 1931

Deux têtes de femme : plâtres de 1931

Femme au fauteuil rouge : huile sur toile, janvier 1932

La lecture : huile sur toile, janvier 1932. *La lecture est faite de courbes arrondies, aux sinuosités pleines, où l'on reconnaît le visage rond et les longs cheveux blonds de Marie-Thérèse.* (1)

Nu couché : huile sur toile, avril 1932

Composition au papillon : tissus, bois, végétaux, ficelle, punaise, papillon, huile sur toile, septembre 1932

Corrida : la mort de la femme torero : huile et crayon sur bois, septembre 1933

Nu dans un jardin : huile sur toile, août 1934

La femme au feuillage : bronze, 1934

La femme à l'orange : bronze, 1934

Nous ne savons malheureusement pas où se trouve une huile sur toile figurative datée du 30 mars 1932 intitulée « *Boisgeloup sous la pluie* ».

Philippe Muffang

Remerciements

- au Musée Picasso (en particulier la conservation, la librairie et le service documentation),
- à la Réunion des Musées Nationaux (en particulier l'agence photographique),
- et à Mme Gilberte Brassai,
pour leur documentation, leurs informations, la fourniture de photographies et leurs autorisations de reproduction.

Sources et citations :

(1) *Le Siècle de Picasso* par Pierre Cabanne - Gallimard 1992

(2) *Picasso créateur* par Pierre Daix - Le Seuil 1987

(3) *Conversations avec Picasso* par Brassai - Gallimard 1964.

La plupart des livres de Brassai, et en particulier ses « *Conversations avec Picasso* » ont été réédités et sont actuellement disponibles.

Enfin J.P. Besse dans son livre « *Gisors* » évoque Picasso à Boisgeloup

*Remerciements
à Mme Gilberte Brassai*

L'HISPANO-SUIZA DE PICASSO

La réussite matérielle de Picasso en 1930 était évidente, comme l'a souligné Brassä dans ses souvenirs : *Artiste arrivé, il en avait tous les attributs, tous les signes extérieurs : une Hispano-Suiza conduite par un chauffeur en livrée...*

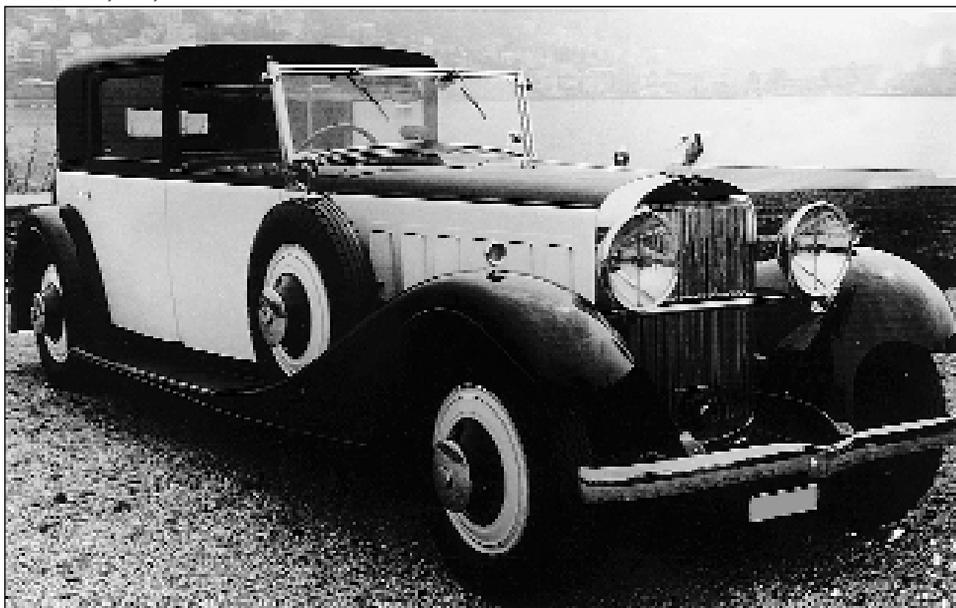
La 12 cylindres Hispano-Suiza est dans les années trente une des voitures les plus élégantes et les plus recherchées. Elle n'a aucune rivale et soutient la comparaison avec n'importe quelle concurrente étrangère y compris les légendaires Rolls-Royce et Duesenberg.

Malgré son prix élevé, la 12 cylindres Hispano-Suiza connaît un grand succès commercial, au contraire de l'infortunée « Royale » d'Ettore Bugatti.

Les clients célèbres ne se comptent pas : aux côtés de Pablo Picasso, on trouve par exemple le Shah de Perse, les Maharadjahs d'Indore, de Sardeja, et de Rajskot, plus tard le général Francisco Franco parmi les chefs d'Etat,

En France : Emile Dubonnet (l'apéritif), Eugène Ballot (industriel), Charles Draeger (imprimeur d'art), Henri Potez (les avions), Marcel Boussac (le textile), baron Empain (la finance), Charles T. Weyman (les carrosseries souples),

A l'étranger : Lord Antony de Rothschild (la banque), comte Carlo Felice Trossi (sportif italien), Withey Straight (coureur automobile), un certain comte Mimbella, etc., etc.



*La 12 cylindres
Hispano-Suiza carrossée
en coupé chauffeur
(D'après photo extraite du livre
Hispano-Suiza d'Ernest Schmid
d'Andres)*

L'Hispano de Picasso est du type J 12 - 68 - 12 cylindres en V à 60° - 54 CV fiscaux - puissance réelle 190 à 220 CV à 3 000 tours/minute selon les modèles. Chaque cylindre : 100 × 100 - Cylindrée totale 9 424 cm³ portée ensuite à 100 × 120, soit une cylindrée totale de 11 310 cm³ donnant 250 CV dès 2 200 tours/minute. Vilebrequin monté sur sept paliers. Chemises humides en acier nitruré, vissées dans le bloc à leur sommet. L'arbre à cames logé à l'intérieur du V formé par les deux blocs cylindres en aluminium commande les poussoirs et les culbuteurs des deux rangées de cylindres. Double allumage par deux magnétos Vertex-Scintilla - quatre bobines - deux bougies par cylindre. Poids du châssis nu : 1 400 à 1 600 kg selon l'emplacement.

Accélération de 0 à 100 km en 12 secondes. Vitesse maximum 160 à 170 km/heure selon les modèles de moteur, de châssis et de carrosserie. Consommation : 30 litres au 100 km jusqu'à 120 km/heure - beaucoup plus de 40 litres/100 aux plus hautes vitesses.

Prix du châssis nu en 1931 : 200 000 F soit environ 600 000 F de nos jours, auxquels il faut ajouter une somme presque équivalente pour la carrosserie toujours exécutée à la demande et selon les exigences du client. Au même moment les Citroën, Peugeot ou Renault étaient vendues à partir de 15 000 F.

Environ 120 châssis furent construits de 1931 à 1937, habillés par les plus grands carrossiers : Spohn en Allemagne, d'Ieteren, van den Plas en Belgique, Abadal en Espagne, Chapron, Franay, Kellner, Labourdette en France, Hooper, Mulliner, Parkward en Grande-Bretagne, Fleetwood, Le Baron aux Etats-Unis habillèrent les châssis des carrosseries les plus diverses et les plus raffinées.

Sources :

Hispano-Suiza par Ernest Schmid d'Andrès - Editions J.-P. Bartélémy, Paris, 1997, et *Les Automobiles Hispano-Suiza* par Paul Badrè - Edijac, Paris 1990

GRISY-LES-PLÂTRES DÉFEND SON P.O.S.

À l'unanimité, le conseil municipal de Grisy-les-Plâtres décidait le 14 décembre 1996, de modifier son POS pour prendre en compte la charte du PNR du Vexin français et assurer une réelle protection sur les espaces périphériques du village.

Cette volonté de sauvegarder des espaces pourtant qualifiés de *zone primordiale* dans le plan de référence du PNR, de maintenir un développement maîtrisé, ou de lutter contre le mitage de l'espace rural, était approuvée par l'Association pour la Protection du site de Grisy-les-Plâtres ; pourtant ce choix soulevait de vives oppositions, notamment de la part du gérant de l'importante discothèque installée à l'entrée du village.

Cet établissement, dont l'importance inquiète de plus en plus les populations riveraines, envisageait un nouveau développement dans une zone classée. L'agrandissement, pour la création d'un restaurant, s'ajoutait à la longue liste des permis « *en régularisation* », déposés, depuis la reconstruction de cette discothèque qui est passée de 900 m² à 1 812 m², bien que son extension soit limitée à 250m².

Par courrier, en date du 13 novembre 1996, M. le Préfet du Val-d'Oise informait le gérant de la discothèque :

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les membres de cette commission (des sites) ont, à l'issue de l'examen de ce dossier, estimé qu'il ne leur était pas possible d'émettre un avis sur ce projet compte tenu de son incompatibilité avec le plan d'occupation des sols de la commune.

En effet, l'opération projetée se situe en zone NC qui autorise éventuellement l'extension de bâtiments existants qu'à la condition notamment que celle-ci n'excède pas une surface hors œuvre nette de 250 m², or la réalisation de ce restaurant augmenterait cette surface de 413 m².

Pourtant la Commission départementale des Sites du Val-d'Oise était saisie d'une nouvelle demande le 3 février 1997 sur la base d'un rapport négligeant la modification du P.O.S de la commune de Grisy-les-Plâtres *qui interdit désormais toute construction en zone NC.*

Contre toute attente, la commission donnait un avis favorable, par 7 voix contre 6, en méconnaissance des règles d'urbanisme en vigueur.

Cet établissement, dont l'importance inquiète de plus en plus les populations riveraines, envisageait un nouveau développement dans une zone classée

Les recours contre la modification du P.O.S et les refus de permis de construire, étaient engagés devant le Tribunal administratif de Versailles.

Le Conseil municipal, soucieux de garantir son indépendance et de s'affranchir des pressions, choisissait un cabinet parisien pour défendre sa conception de la décentralisation et son cadre de vie.

Il était soutenu par l'Association pour la Protection du site de Grisy-les-Plâtres, car, pour reprendre les conclusions du Professeur Labetoulle (rapport du Conseil d'Etat intitulé : *l'urbanisme pour un droit plus efficace*) :

Si un projet ne paraît pas conforme à une règle, c'est le projet qui doit s'adapter à la règle, et non la règle qui doit s'adapter au projet.

Le Tribunal administratif de Versailles vient de rendre des décisions toutes favorables à la commune en rejetant les requêtes présentées par le gérant de la discothèque et le préfet du Val-d'Oise.

Extrait du jugement du Tribunal administratif :

Considérant qu'il appartient aux auteurs d'un plan d'occupation des sols de déterminer le parti d'aménagement à retenir pour le territoire concerné par le plan en tenant compte de la situation existante et des perspectives d'avenir, et de fixer en conséquence le zonage et les possibilités de construction ;

- que leur appréciation sur ces différents points ne peut être censurée par le juge administratif qu'en cas où elle serait entachée d'une erreur manifeste d'appréciation ou fondée sur des faits matériellement inexacts ;*
- qu'il ressort des pièces du dossier que la commune de Grisy-les-Plâtres fait partie du Vexin français et est signataire de la charte du parc naturel régional du Vexin français ;*
- que les buttes de Rosne, de Marines et d'Epiais, recouvrant les territoires de plusieurs communes dont celle de Grisy-les-Plâtres, ont fait l'objet d'un classement au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les sites par décret du 20 janvier 1993 ;*
- que la modification en cause avait, notamment, pour objet « d'assurer une protection réelle des espaces naturels périphériques du village et ainsi de conformer le plan d'occupation des sols au classement » ;*
- que par suite les auteurs de la modification du plan d'occupation des sols contestée n'ont pas entaché leur décision d'erreur manifeste d'appréciation ;*
- considérant, en ce qui concerne le détournement de pouvoir, que celui-ci n'est pas établi ;*

Rejette l'ensemble des arguments présentés.

Si un projet ne paraît pas conforme à une règle, c'est le projet qui doit s'adapter à la règle, et non la règle qui doit s'adapter au projet.



Ainsi, pour la première fois, le Tribunal administratif fait référence à la charte du parc naturel régional du Vexin français, pour justifier le choix d'urbanisme d'une commune.

Ce jugement, même si les voies de recours restent ouvertes, conforte la position de l'Association pour la Protection du Site de Grisy-les-Plâtres qui affirmait : « *l'avis de la Commission des Sites du Val d'Oise est entaché d'illégalité, celui-ci ne pouvant être contraire aux règles d'urbanisme en vigueur* ».

*Le Président,
J.J Guillambert*

*L'église Saint-Caprais de
Grisy-les-Plâtres.*

JEU CONCOURS 1998

Albert Dubout et le Vexin français

Un de nos nouveaux adhérents, M. Georges Rozé, demeurant à Vienne-en-Arthies, a identifié le village du Vexin, dont il a été question au sujet d' Albert Dubout (Bulletin n° 41).

Il s'agit précisément de Vienne-en-Arthies qu'il habita de 1952 à 1965.

Nous publions donc le texte qu'il nous a envoyé et lui offrons en récompense de sa perspicacité un exemplaire de notre ouvrage La Maison paysanne du Vexin français.

« Dans mon village, Vienne-en-Arthies, quelques anciens ont gardé un très vif souvenir de ce célèbre dessinateur qui a habité et possédé une maison dans ce village de Vienne-en-Arthies (à 2 kilomètres à l'est de Vétheuil) de 1952 à 1965. Ils m'ont dit aussi que son fils Jean habitait au village voisin de Villers-en-Arthies. J'ai été lui rendre visite ; il m'a reçu très aimablement et je suis ainsi en mesure de vous dire que mes renseignements sont « de première main » !

Sans vivre en sauvage, Albert Dubout désirait travailler en paix et avait choisi une maison un peu isolée dans un écart joliment appelé *Le Paradis*. Cette maison qu'il vendit à un avocat, M^e Morand, existe toujours ; elle a été réhabilitée et sert de demeure, plutôt élégante, à un couple de retraités horticulteurs, M. et Mme Letel, dont les enfants continuent l'activité.

Il était si désireux d'être tranquille qu'il avait acquis le terrain situé en face, de l'autre côté de la route, qui, de ce fait, ne fut, à cette époque, fréquenté que par de paisibles ruminants... C'est sans doute de là qu'est née cette légende de son souhait d'acheter un village, et il ne faut pas s'étonner que l'imagination prodigieuse d'un Frédéric Dard ait magnifié son désir d'isolement et de tranquillité au point de lui prêter cette fantaisiste intention.

En outre c'est Albert Dubout qui a attiré à Vienne-en-Arthies une autre « célébrité », un cousin germain de Mme Dubout, Georges Rouquier, que le grand public découvrit vers les années cinquante par son film devenu mondialement célèbre : *Farrebique*, décrivant, pour la première fois en France (à la manière du grand documentariste américain Flaherty) la vie d'un village dans le Rouergue. Georges Rouquier, ancien typographe, devenu cinéaste original, novateur et talentueux, fit l'acquisition d'un terrain non loin de la maison de Dubout. Là, vint par la suite s'établir, un peu en marginal, dans une cabane en planches, un des fils de Georges Rouquier, mort il y a quelques années... L'enclos était baptisé *Biquefar*, du nom du film que Georges Rouquier consacra au même village du Rouergue,

Dans mon village, Vienne-en-Arthies, quelques anciens ont gardé un très vif souvenir de ce célèbre dessinateur



La maison que possédait Dubout à Vienne-en-Arthies. (Photo G. Rozé)

quelque vingt-cinq à trente ans plus tard, un peu « transformé » à l'ère du néon et du consumérisme.

Albert Dubout aimait la solitude, on le sait, mais ne dédaignait pas les rencontres locales, en particulier avec des gens simples, des paysans de l'endroit. Voici une anecdote plus amusante que m'a racontée son fils, avec un voisin anglais. Celui-ci avait une voiture et l'emmenait prendre le train à Mantes... Jusqu'à ce que Dubout lui ait offert le *Code de la Route* qu'il avait plaisamment illustré, ce qu'il semble que le voisin british dut prendre pour une... offense, car il cessa son « co voiturage »... Conduisait-il trop à gauche ?

Autre anecdote que m'a racontée sa belle-fille... On sait que dans ses dessins, Albert Dubout faisait un sort particulier aux « maris » petits et barbus et aux femmes plantureuses : il est permis de penser que son inspiration lui vint du personnage de son « beau-père » (il avait perdu son père à quatre ans et sa mère s'était remariée), qui était capitaine d'active et en charge de la musique de son régiment... On se rappellera ce dessin d'un orphéon municipal conduit par un chef aussi barbu que de petite taille, s'écriant : *Foutez-moi donc une note juste... On passe devant le Conservatoire !*

Probablement, notre Vienne-en-Arthies avait un charme particulier propre aussi à attirer des artistes et des écrivains, comme son illustre voisin Vétheuil, puisque Boileau (celui de Narcejac) y trouva le calme refuge nécessaire à la composition de ses intrigues complexes du genre des célèbres *Diaboliques*.

Enfin il faut croire que Dubout aimait particulièrement le Vexin, puisque, après Vienne-en-Arthies, il se retira à Mézy (près de Meulan).

M. et Mme Jean Dubout m'ont signalé l'existence à Palavas-les-Flots d'un musée Albert Dubout dont ils s'appliquent, chaque année, à renouveler partiellement le contenu par le choix d'un thème original.

Albert Dubout aimait la solitude, on le sait, mais ne dédaignait pas les rencontres locales, en particulier avec des gens simples, des paysans de l'endroit.

Georges Rozé

RÉORGANISATION DES COMMISSIONS RELATIVES AUX SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Cette réorganisation a été opérée par le décret n° 98-865 du 23 septembre 1998 qui :

- modifie l'organisation et élargit le domaine de compétence des commissions des sites, perspectives et paysages ;
- supprime les commissions des sites de la région parisienne.

Mission

La commission des sites, perspectives et paysages est composée de quatre formations :

- sites et paysages ;
- protection de la nature ;
- faune sauvage captive ;
- publicité.

Dans sa formation dite *sites et paysages*, elle est chargée :

- de veiller sur les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque du département et d'intervenir à cet effet toutes les fois que ceux-ci sont menacés ;
- de prendre l'initiative des inscriptions ou des classements de sites qu'elle juge utiles ;
- d'émettre un avis sur les propositions d'inscription ou de classement qui lui sont soumises ;
- d'émettre un avis sur les questions dont elle est saisie en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, notamment en application du code de l'urbanisme
- d'émettre un avis sur les questions relatives aux sites et paysages dont elle est saisie par le ministre chargé des sites ou par le préfet. Celui-ci peut notamment la consulter sur les projets de travaux en site inscrit ainsi que sur tout projet dont l'importance des effets sur le paysage justifie sa consultation.

Dans sa formation dite *de la publicité* elle est chargée d'émettre un avis sur les questions dont elle est saisie en application de la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes.

Composition

Présidée par le préfet, la commission départementale des sites, perspectives et paysages est composée de représentants de l'Etat, de représentants élus des collectivités territoriales et de personnalités qualifiées en matière de protection des sites, du cadre de vie et des sciences de la nature.

Elle comprend :

- 1° six représentants de l'Etat, membre de droit :
 - le directeur régional de l'environnement,
 - le directeur régional des affaires culturelles,
 - le directeur départemental de l'équipement,
 - le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
 - le délégué régional du tourisme,
 - le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine.
- 2° six représentants des collectivités territoriales :
 - trois conseillers généraux désignés par le conseil général,
 - trois maires désignés par l'association départementale des maires.
- 3° six personnalités qualifiées en matière de protection des sites, du cadre de vie et des sciences de la nature désignées par le préfet dont :
 - deux représentants d'associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 252-1 du Code rural.*
 - deux personnalités qualifiées représentant respectivement les organisations professionnelles agricoles et les organisations professionnelles sylvicoles.

Lorsque la commission siège en formation dite « *des sites et paysages* », (art 4) elle comprend,

en outre, cinq personnalités qualifiées en matière de protection des sites et des paysages désignées par le préfet :

- un architecte,
- un paysagiste,
- un géographe,
- un ingénieur agronome,
- un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement mentionnée à l'article L. 252-1 du Code rural.*

Lorsque la commission siège en formation dite « *de la publicité* », (art 5) elle comprend,

en outre :

- le maire de la commune concernée par le projet inscrit à l'ordre du jour, il siège avec voix délibérative ;
- trois représentants des entreprises de publicité et un représentant des fabricants d'enseignes désignés par le préfet. Ces quatre représentants siègent avec voix consultative.

Fonctionnement

Les membres de la commission des sites, perspectives et paysages autres que les membres de droit sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans ; leur mandat est renouvelable.

Les membres élus ou désignés peuvent se faire représenter par un suppléant élu ou désigné dans les mêmes conditions qu'eux.

La commission des sites, perspectives et paysages se réunit chaque fois que nécessaire et au moins une fois par an, sur convocation de son président.

La commission ne peut valablement délibérer, dans chacune de ses formations, que si douze de ses membres sont présents ou représentés, dont trois au moins des personnalités compétentes désignées en application des articles 4 ou 5.

Le scrutin secret est de droit lorsque trois des membres présents ou représentés le demandent et la voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les services publics qui ne sont pas représentés à la commission, sont entendus, sur leur demande, sur les affaires qui les concernent.

La commission peut, en outre, entendre toute personne dont elle estime l'audition utile, notamment des membres du Conseil scientifique régional de protection de la nature.

**Nota*

Les associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 252-1 du Code rural.

ART L. 252-1 (loi du 2/02/1995)

Lorsque les associations agréées pour la protection de l'environnement exercent leurs activités depuis au moins trois ans, les associations régulièrement déclarées et exerçant leurs activités statutaires dans le domaine de la protection de la nature, de l'amélioration du cadre de vie, de la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et des paysages, de l'urbanisme, ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions et les nuisances et, d'une manière générale, œuvrant principalement pour la protection de l'environnement, peuvent faire l'objet d'un agrément motivé de l'autorité administrative.

Les associations exerçant leurs activités dans les domaines mentionnés ci-dessus et agréées antérieurement à la publication de la présente loi sont réputées agréées en application du présent article.

Ces associations sont dites *associations agréées de protection de l'environnement*.

Les associations agréées antérieurement au 3 février 1995 n'ont pas à présenter de nouvelle demande d'agrément. art R. 252-1 (directive du 28/02/1996)



Paysage vexinois : l'étang de Lavilletterre.

OISE

Inscriptions à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

Nos efforts ont abouti le 24 septembre 1998 à l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des ruines du Château de Courcelles-les-Gisors dans le Vexin Français (Oise) :

Considérant que les ruines du château de Courcelles-les-Gisors (Oise) présentent au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public en raison des éléments architecturaux encore en place (le donjon et sa chemise percée d'un porche voûté) et des sols archéologiques importants, situés sur un escarpement naturel dominant la vallée de l'Epte ;

Art. Premier :

Sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le donjon de Courcelles-les-Gisors (Oise), sa chemise et les sols archéologiques appartenant à l'Association des Amis de la Tour de Courcelles-les-Gisors.

Il reste beaucoup à faire pour mettre en valeur cet intéressant témoignage du passé.



L'association des Amis de la Tour compte bien, à l'idée de la Municipalité, mettre tout en œuvre pour la sauvegarde de cette ancienne forteresse de la vallée de l'Epte.

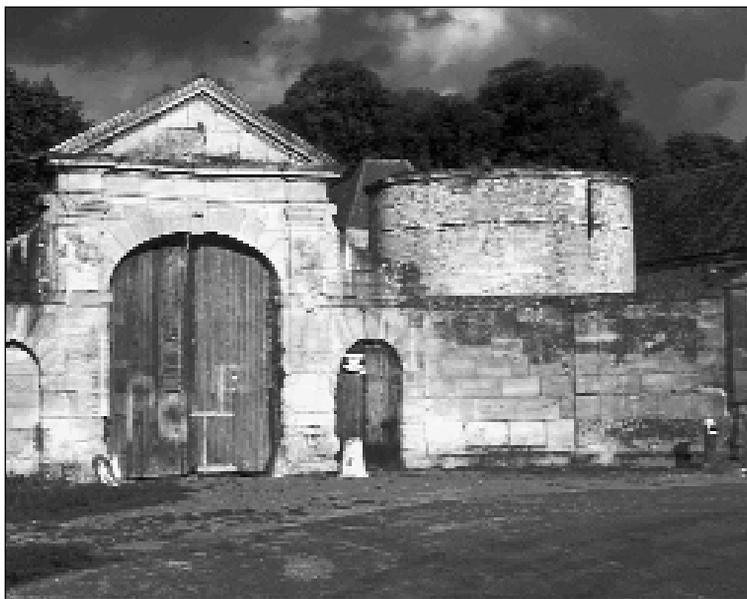
Plus surprenante est l'information selon laquelle *certaines parties du château et de la ferme de Serans ont été inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 31 octobre 1998.*

A ce jour, 10 octobre 1998, pas de financement attribué pas plus que de prévisions budgétaires sur l'exercice 1999.

Information surprenante en effet : depuis bientôt trente ans le château et la ferme de Serans, qui constituaient pour beaucoup de visiteurs le premier monument qu'ils apercevaient en arrivant à Magny-en-Vexin, étaient laissés dans un abandon scandaleux. L'indivision, née d'une succession, était le prétexte de cet état ; pourtant, tout le monde sait que *nul n'est tenu de rester en indivision.* Alors, mystère ?

Après trente ans d'abandon donc, le château est évidemment dans un état désastreux : toitures, fenêtres, menuiseries... de même que la magnifique ferme du XVII^e siècle. Le pigeonnier a perdu à peu près toutes ses tuiles, puis la charpente s'est effondrée...

Après tant d'incurie et de négligence, qui aujourd'hui a demandé cette inscription à l'Inventaire Supplémentaire ? Nul ne semble le savoir. On nous dit : « A ce jour pas de financement attribué pas plus que de prévisions budgétaires sur l'exercice 1999 ». Soit ! Les contribuables du département se demandent s'ils vont devoir contribuer de leurs deniers à la remise en état d'un domaine privé qu'ils ont connu en parfaite condition il y a trente ans et que ses propriétaires ont volontairement laissé tomber en ruines ? Affaire à suivre...



Après trente ans d'abandon, le pigeonnier a perdu sa toiture puis la charpente s'est effondrée il y a environ une année.

MOTION

Le Comité Directeur de l'Association des Amis du Vexin Français, réuni le 11 octobre 1998 :

Fortuitement informé de l'évolution du Schéma directeur du District Vexin-Sablons.

Considérant :

- Que les schémas directeurs doivent prévoir l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, l'exercice d'activités agricoles et la conservation des massifs boisés, des sites et milieux naturels... Ils précisent les principes fondamentaux à respecter pour l'établissement des plans d'occupation des sols, la réalisation des grands équipements, la constitution de réserves foncières,
- Que le schéma doit comporter un rapport comprenant, notamment, l'analyse de l'état initial de l'environnement et les mesures prises pour prendre en compte sa préservation.
- Que l'Association des Amis du Vexin Français a été agréée le 15 mai 1979 :
- au titre des articles L 121-8 et L 160-1 du code de l'urbanisme,
- au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, sur un plan interdépartemental (Val-d'Oise, Yvelines et l'Oise)

S'étonne :

- que les associations représentatives de ce territoire n'aient pas été invitées à participer à la concertation ;
- que notre association n'ait pas été destinataire des études ou des documents préparatoires ;
- que notre président n'ait pas été consulté sur le document élaboré ;

Demande :

- que le projet de schéma directeur du District Vexin-Sablons soit porté à la connaissance de toutes les associations concernées ;
- que les Amis du Vexin français disposent des documents du Schéma directeur avant toute décision définitive ;

Les schémas directeurs doivent prévoir l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, l'exercice d'activités agricoles et la conservation des massifs boisés, des sites et milieux naturels

*Le Secrétaire Général
J.-J. Guillambert*

MOTION

Objet : Projet de schéma départemental des carrières des Yvelines.

Le Bureau de l'Association des Amis du Vexin Français :

association agréée le 15 mai 1979 :

- au titre des articles L 121-8 et L 160-1 du code de l'urbanisme,
- au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, sur un plan interdépartemental (Val d'Oise, Yvelines et Oise).

Considérant :

- que le schéma départemental des carrières des Yvelines s'applique, pour partie, à un territoire situé dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français ;
- que la charte du PNR, qui définit les zones englobées par ce plan, stipule : *ces zones n'ont pas vocation à recevoir de nouvelles carrières, ni d'extension, sauf si ces dernières sont inscrites au plan de référence ;*
- que le projet reprend, les éléments du dossier réalisé pour la création d'une zone spéciale de recherches et d'exploitation de calcaires cimentiers sur le territoire des communes de Brueil-en-vexin, Fontenay-Saint-Père, Guitrancourt et Sailly ;
- que dans le plan de référence, partie intégrante de la charte du PNR, aucune zone spéciale n'est inscrite dans le territoire du parc couvrant les communes de Brueil-en-vexin, Fontenay-Saint-Père, Guitrancourt et Sailly ;
- que l'Etat et les collectivités territoriales adhérant à la charte doivent appliquer les orientations et les mesures de la charte, dans l'exercice de leurs compétences, sur le territoire du Parc ;
- que ce schéma n'a jamais été présenté aux organes régissant le PNR du Vexin français ;
- que par la convention d'application de la charte du PNR du Vexin français, entre l'Etat et le Syndicat mixte du PNR, l'Etat doit s'assurer de la prise en compte, des orientations et des mesures de la charte.

Ces zones n'ont pas vocation à recevoir de nouvelles carrières.

- que le schéma départemental des carrières des Yvelines constitue une violation de l'article R 244-13 du code rural :

En application de l'article L244-1 (4° alinéa) du code rural, les schémas directeurs, les schémas de secteur, les plans d'occupation des sols ou tout autre document d'urbanisme en tenant lieu doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte.

- que ce schéma ne tient pas compte de l'avis du Conseil d'Etat du 21 octobre 1997 qui renforce et complète la jurisprudence issue de l'arrêt du 30 juillet 1997, en fixant la hiérarchie des règles d'urbanisme ;



Pour ces motifs :

le Comité Directeur de l'Association des Amis du Vexin français demande :

- que le schéma départemental des carrières des Yvelines soit amendé pour prendre en compte ses remarques,
- que la présente motion soit jointe au registre de consultation du schéma départemental des carrières des Yvelines.

Peut-on encore parler de paysage ? (Photo J. Dupâquier)

REVUE DE PRESSE

Après avoir cité quelques revues dans notre précédent bulletin, nous nous attacherons cette fois, à mentionner quelques articles de la presse régionale (Yvelines, Val d'Oise, Oise, Eure) et centrés en priorité sur le Vexin.

Sélection fatalement arbitraire et, hélas, condensée.

L'art culinaire du Vexin à Commeny

L'Écho - Le Régional (24 octobre 1998) a signalé le regroupement de plusieurs producteurs du PNR du Vexin à la ferme du Lapin Compote (Commeny les 17 et 18 octobre).

A cette occasion, vente de divers produits (fromage de chèvre, miel, légumes frais), découverte des animaux de la ferme, promenade en attelage (Association des ânes du Vexin), visite de l'écomusée du Pain.



La ferme écologique et solaire de Vauzelard à Vienne-en-Arthies

Le Courrier de Mantes (18 octobre 1998), la *Gazette du Val-d'Oise* (14 octobre 1998) et le *Parisien - Val d'Oise* (14 octobre 1998) décrivent cette ferme de Vienne, étonnante par ses innovations et son fonctionnement.

Parmi la soixantaine d'installations solaires en France, deux en Ile-de-France !

Grâce à ses 20 m² de panneaux solaires, cette ferme isolée fait face à sa consommation électrique à moindre coût tout en respectant son environnement.

La ferme de Vauzelard mérite à plus d'un titre son qualificatif d'écologique puisqu'elle produit des légumes anciens, des plantes aromatiques en culture biologique et qu'elle élève des animaux en voie de disparition (ex. âne du Poitou, chèvre pyrénéenne). Classée « réserve naturelle de faune et flore » elle reçoit les visiteurs les dimanches après-midi une partie de l'année et y héberge des touristes dans son gîte rural (label Panda).



Réhabilitation d'un lavoir à Marines

L'Écho - Le Régional, 7 octobre 1998, la *Gazette du Val d'Oise*, 14 octobre 1998.

Sélection fatalement arbitraire et, hélas, condensée.

La municipalité de Marines a financé, avec l'aide du conseil régional et du conseil général, la restauration de l'ancien lavoir des Hautiers, le dernier des quatre existants antérieurement dans la commune. Philippe Oyer, vice-président du PNR et conseiller municipal en a retracé l'histoire.

Pour les sensibiliser à la sauvegarde du patrimoine, un concours de dessin avait été lancé sur ce thème auprès des élèves du collège local.



Rachat des « maisonnettes » par la municipalité de Gargenville

Le Courrier de Mantes, 15 octobre 1998.

La ville s'est portée acquéreur des « Maisonnettes ». Haut lieu musical occupé en son temps par Lili et Nadia Boulanger et fréquenté alors par des musiciens et artistes.

L'intention est de « sauver ce lieu de mémoire et de rouvrir cet endroit magique aux musiciens et au public... » notamment en donnant des concerts dans l'auditorium, en accueillant les futurs élèves des musiciens.

La commune souhaiterait une aide du PNR du Vexin pour « mener à bien cette résurrection ».



Remise à jour d'un vieux puits à Saint-Martin-la-Garenne

Le Courrier de Mantes, 8 octobre 1998.

Lors de travaux d'enfouissement de lignes électriques à Saint-Martin, un puits de 36 mètres de profondeur, construit ou rénové en 1900-1901, a été redécouvert.

La municipalité s'est employée à conserver ce vestige de l'histoire du village (construction d'une margelle, plaque transparente de fermeture et éclairage intérieur.)

La rue du Vieux-Puits a retrouvé concrètement sa justification.



L'entreprise aux 250 briques à Allonne

Le Courrier Picard, 18 octobre 1998.

Bien que la brique ne soit pas le matériau de référence pour les constructions vexinoises (elle est surtout utilisée en pays de

Thelle et de Bray), la briqueterie de Michel Dewulf à Allonne en assure la fabrication depuis trois générations et en offre dans son catalogue 250 références, sans oublier le fameux torchis réemployé sur les maisons à pans de bois.



Sauvetage par la mairie d'un café restaurant à Blaincourt

Le Courrier Picard, 22 octobre 1998.

Bien que Blaincourt (Oise) ne soit pas dans le périmètre du Vexin, l'initiative de son conseil municipal mérite d'être relatée.

Depuis trois ans, la mairie a voulu maintenir un commerce et un lieu convivial dans ce village de 260 habitants, très dépourvu dans ce domaine. Longue vie à l'*Épopée*, patronyme qui reflète les difficultés rencontrées



Moult projets pour l'Office municipal de la Culture à Chaumont-en-Vexin.

L'Impartial, 22 octobre 1998.

La présidente, Mme Godo évoque en particulier des expositions sur :

- la commémoration du 80^e anniversaire de l'Armistice de 1918. (Travaux réalisés par les élèves de 3^e du collège Guy-de-Maupassant.) ;
 - sur le 400^e anniversaire de l'Edit de Nantes (en collaboration avec la commune de Lattainville et Trie-Château) ;
 - sur les soieries.
- et prépare le prochain salon du livre pour avril 1999.



A Condécourt, petit musée des vestiges romains

L'Écho, le Régional, 28 octobre 1998.

Ingénieur agricole, Victor Hyest a découvert des silex taillés, des pièces anciennes, un sarcophage dans le champ qu'il cultivait, puis lors de fouilles plus systématiques de 1960 à 1980. Il a exposé tous ces objets dans son grenier et reçoit notamment un millier d'écoliers par an.



Festival des trains à vapeur, à l'initiative du Musée des Transports de la Vallée du Sausseron

La Gazette du Val d'Oise, 7 octobre 1998.

Cette association, créée en 1976 et regroupant 250 adhérents, présente un matériel ferroviaire important (21 machines sur 65 sont classées « monument historiques »). Elle a célébré cette année le centenaire de sa locomotive *Blanc-Misseron* (chaque machine portait le nom de sa ville de construction).

Musée ouvert de Pâques à la Toussaint, les samedis, dimanches et jours fériés.



Influence de la pollution sur les forêts

Le Parisien - Val d'Oise, 6 octobre 1998 note, parmi les constats d'un rapport sur l'état de la forêt publié par la Commission européenne que "le nombre d'arbres considérés comme endommagés par la pollution atmosphérique a plus que doublé en dix ans et que, pendant cette même période, le nombre d'arbres sains a reculé d'autant."

Rôle écologique des arbres et particulièrement des saules.

Pour assainir la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, polluée en métaux lourds par les rejets de la station d'épuration d'Achères, une étude réalisée par l'Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle et l'Université de Paris X - Nanterre - recommande - entre autres solutions - la plantation de saules : chacun peut épurer à 90 % jusqu'à 3 m³ d'effluents par jour.



Expérience de débardage en forêt avec le cheval de trait

Le Courrier Picard, 29 octobre 1998 relate l'expérience conduite par le Haras national et l'Office national des Forêts en forêt de Compiègne. Déjà utilisé en travaux de voirie à Rambouillet et à Strasbourg, le cheval de trait est réintroduit, à titre expérimental pour le débardage en forêt. Son rendement est évidemment plus faible que celui d'un tracteur, mais il cause moins de dégâts aux arbres sur pied (notamment aux jeunes pousses), crée moins d'ornières sur le terrain et moins de nuisances sonores, ce qu'apprécient les promeneurs.

Une quinzaine de professionnels du débardage l'utilisent, essentiellement dans les Vosges et l'Île-de-France.

LA CORNE NORD-EST DU VEXIN ENFIN CLASSÉE !

Le 19 juin 1972, un arrêté d'inscription à l'Inventaire des Sites, concernant la plus grande partie du Vexin français, comprise dans les départements du Val-d'Oise et des Yvelines, avait été signé par le ministre des Affaires Culturelles et par le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la protection de la Nature et de l'Environnement.

Malheureusement était exclue du classement, on ne sait pourquoi, la corne nord-est du Vexin, concernant notamment la vallée du Sausseron.

Malgré les efforts de la *Sauvegarde de la vallée du Sausseron*, animée par sa dynamique présidente, Mireille Samson, l'administration était restée sourde à cette mesure de bon sens.

Enfin, Mme la ministre chargée de l'aménagement du territoire, « *considérant que l'ensemble formé sur le territoire des communes sus-visées par la Corne nord-est du Vexin français constitue un site pittoresque dont la préservation revêt un caractère d'intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930* », par arrêté en date du 12 novembre 1998, *inscrit à l'Inventaire des monuments naturels et des sites de caractère artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque du département du Val-d'Oise l'ensemble formé sur le territoire des communes d'Arronville, d'Auvers-sur-Oise, de Boissy-l'Aillierie, de Butry-sur-Oise, de Champagne-sur-Oise, de Cormeilles-en-Vexin, d'Ennery, d'Epiais-Rhus, de Frouville, de Gécicourt, d'Hédouville, d'Hérouville, de Labbeville, de Livilliers, de Montgeroult, de Nesles-la-Vallée, de Parmain, de Pontoise, de Ronquerolles, de Vallangoujard et de Valmondois par la Corne nord-est du Vexin français.*»

Mme Dominique Voynet, en a, par lettre du 18 décembre 1998, avisé notre secrétaire général.

Qu'elle en soit vivement remerciée.

NOMINATION

Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade de chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur de M. Bertrand Warnier, architecte-urbaniste, membre du Comité des Amis du Vexin, depuis de nombreuses années.

M. Bertrand Warnier a longtemps travaillé au sein de l'Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise, dont il était un membre éminent.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.



Le Sausseron à Nesles-la-Vallée. On aperçoit en arrière plan l'ancien moulin actuellement transformé en habitation.

LE VEXIN FRANÇAIS A PERDU UNE AMIE :

Madame Chapuis (de Montjavoult) nous a quittés.

Le père de Nina, Letton et donc à l'époque Russe, avait fui son pays natal pour échapper aux prisons tsaristes. Réfugié en France, il y finit ses études d'ingénieur avant la guerre 1914-1918. Il s'y marie avec une compatriote, Lettone elle aussi, venue finir en France ses études de médecine pour échapper au *numerus clausus* qui restreignait pour les Juifs l'accès à l'université russe.

Dès le début de la Grande Guerre, le père de Nina s'engage comme volontaire dans la Légion étrangère et prend part à tous les combats où ce corps d'élite est engagé. Après la révolution d'octobre 1917, le nouveau pouvoir rappelle au pays au début de 1918 l'ingénieur qualifié qu'il était et dont son pays avait besoin. Son épouse, jeune médecin, l'y rejoint en 1920 et c'est à Moscou que naîtra Nina en 1924.

Le jeune médecin y poursuit ses études et expérimente les premiers traitements hormonaux ovariens pour les femmes souffrant d'insuffisances hormonales. Elle fut la première au monde à avoir mis au point ce type de traitement. Les difficultés des temps en Russie, devenue l'URSS, empêche la jeune femme de poursuivre ses travaux et les conditions de vie très dures (famines, épidémies, promiscuité, etc.) incitent les parents de Nina à revenir s'établir à Paris en 1928 avec leurs enfants.

A la veille de la dernière guerre, la mère de Nina, craignant pour la vie de ses enfants dans un Paris qui risquait d'être bombardé, achète une maison à Montjavoult - dans le hameau de Valécourt. Pendant l'hiver 39-40, Nina poursuit ses études à Montagny pendant que sa plus jeune sœur fréquente l'école de Montjavoult. Sa mère est « raflée », déportée et disparaît en 1942 ; Nina et sa sœur se sauvent à Lyon dans ce qui était, encore pour quelques mois, la « zone libre ». Elle réussit à échapper aux polices française et allemande jusqu'en 1944. C'est à Lyon qu'elle rencontre Robert Chapuis qu'elle épouse en 1945.

En 1946, Robert Chapuis est démobilisé ; le jeune ménage remonte s'installer à Paris. En 1947, ils peuvent rentrer en possession de leur maison de Valécourt, après le départ de réfugiés qui y avaient été logés par la mairie pendant l'occupation.

Lettone elle aussi, venue finir en France ses études de médecine pour échapper au numerus clausus qui restreignait pour les Juifs l'accès à l'université russe.



Nina et Robert élèvent leurs trois fils à Paris et viennent régulièrement à Montjavoult les fins de semaines.

Les enfants devenus grands, Nina travaille en qualité de chargée de relations publiques au Journal *Femme pratique* jusqu'à la retraite en 1985.

Fidèle « amie du Vexin », Nina milita au sein de notre association dès ses débuts. Elle assista son mari dans ses multiples tâches de conseiller municipal puis de maire-adjoint de la commune de Montjavoult, qu'elle aimait tant, depuis soixante ans.

Décédée en septembre 1998, elle repose désormais dans le cimetière de Montjavoult où ses amis furent nombreux à l'accompagner le dernier jour.

Fidèle « amie du Vexin », Nina milita au sein de notre association dès ses débuts

Ph. M.



Nous nous permettons de rappeler à nos fidèles lecteurs que l'ouvrage que notre association a édité à la fin de l'année dernière sous le titre *La maison paysanne du Vexin français* est toujours disponible.

Il est possible de se le procurer en adressant un chèque, établi à l'ordre des Amis du Vexin, d'un montant de 160 F, franco de port, à notre secrétaire général, J-J. Guillambert, 12, rue de l'Isle, 95810 Grisy-les-Plâtres.

Un superbe ouvrage qui peut être offert en cadeau

L'association des Amis du Vexin français a été créée en 1967 pour la défense et l'aménagement du Vexin, en vue de contribuer au développement et à la préparation de son avenir, tout en permettant de sauver et de mettre en valeur le patrimoine artistique et culturel de cette région. Elle est déclarée sous le numéro 4669 selon la loi de 1901 et a été agréée le 15 mai 1979 sur le plan interdépartemental (Oise - Val-d'Oise - Yvelines) au titre du ministère de l'Environnement. Son président actuel est J. Dupâquier, membre de l'Institut, historien, ancien directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Le Vexin français possède de charmants villages, des maisons harmonieuses et un paysage façonné par des dizaines de générations. Tout cela a traversé les siècles sans trop de dommage. Il s'agit de préserver ses richesses et d'éviter que le Vexin ne devienne à son tour une banlieue aussi laide que celle qui entoure déjà Paris, sans pour autant le scléroser.

L'association souhaite que le Vexin trouve sa place dans le développement économique du pays, mais sans que soit détruit pour autant le caractère à dominante rurale et agricole de la région. Dans ce but, l'association a des activités d'information. Elle a publié aux Éditions du Valhermeil un *Guide du Vexin français* et a édité, au mois de décembre 1997, dans la collection *Maisons paysannes de France*, un superbe album intitulé *La maison paysanne du Vexin français*. Elle a également organisé un programme de présentation du Vexin français pour une exposition itinérante dans les différentes communes. Elle édite un bulletin semestriel, organise des colloques et une visite annuelle dans le Vexin.

Les réunions du bureau et du comité ont lieu en principe le deuxième dimanche de chaque mois, à 10 heures, au siège social, château de Théméricourt. Les membres de l'association ayant un cas particulier à soumettre sont cordialement invités à venir l'exposer.

Siège de l'association:

Château de Théméricourt – Maison du Parc Naturel Régional – 95640 Théméricourt

Cotisation et correspondance à adresser au trésorier de l'association, à:

M. Alain Hénin, 8, rue du Paradis, Le Rosnel, 95640 Bréançon. Tél.: 01.30.39.75.31

Tarif 1998: 130 F membre individuel, 160 F couple, 200 F collectivités

Cotisation couplée avec celle de *La sauvegarde de la vallée du Sausseron* :

210 F membre individuel, 250 F couple, 300 F collectivités

Par chèque ou virement (compte postal) à:

ASSOCIATION AMIS VEXIN FRANCAIS

Etablissement Guichet N° compte Clé RIB

30041 00001 1111087J020 26

Pour votre information, votre dernière année de paiement figure sur l'étiquette des envois.

